

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **95 (1959)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

En pays sous-développé



*Une assistante sociale de l'O.N.S. enseigne la puériculture
et les soins du ménage*



Partie corporative

Pour la nouvelle année

Chers collègues,

Pour la dernière fois, le comité genevois de la SPR a le plaisir de vous présenter, avec ce premier numéro de l'Éducateur 1959, ses vœux les meilleurs pour l'an nouveau.

Ses vœux d'une part, ses remerciements de l'autre. Merci de la confiance que vous nous avez témoignée pendant notre quadriennat.

Merci de nous avoir permis de vivre quatre belles années au contact de nos collègues de Suisse, d'Europe, du monde entier. Elles nous ont appris à mieux connaître non seulement l'homme de métier, mais l'homme tout court, dans sa diversité extérieure, apparente, comme dans son unité profonde. Est-il rien de plus émouvant, de plus exaltant, que de constater cette communauté de sentiments, d'espoirs, d'aspirations ?

Merci à vous tous qui avez contribué, d'une manière ou d'une autre, au succès du congrès de Genève. Merci à vous qui pendant de longs mois avez préparé avec goût, intelligence et un soin extrême les diverses manifestations de ce grand rassemblement du corps enseignant suisse romand. Merci tout spécialement à vous, Mesdames de Genève, qui avez montré, en cette année de la Saffa, qu'on ne faisait pas en vain appel à vous.

Merci à vous tous, chers collègues, de tout ce que vous donnez à la SPR.

Merci à vous encore, collègues genevois, d'avoir su retrouver, à vingt ans de distance, cette union de tous dans le respect des convictions de chacun.

Nous sommes très heureux de vous accueillir à nouveau au sein de la SPR, collègues du Syndicat de l'enseignement, et nous sommes certains que vous y trouverez ce que vous en attendez.

Nos collègues biennois sont prêts à assurer dès maintenant la relève au comité central, et nous savons qu'ainsi le sort de la SPR est en de bonnes mains. Bon courage, collègues, et merci de votre dévouement.

Le passage d'une année à l'autre s'accompagne généralement d'un moment de méditation. On se souvient, comme nous venons de le faire, des joies et des peines qui ont formé la trame des douze mois écoulés, et l'on se demande de quoi sera fait l'avenir qui nous appartient si peu mais que nous devons aborder avec confiance. Cet avenir, nous aimerions lui donner un sens, et nous ne saurions mieux faire que de vous rappeler, sans commentaire, les trois mots qui forment la magique devise placée en tête de notre journal : Dieu, Humanité, Patrie. Que 1959 soit, pour nous tous, placé sous ce triple symbole.

Nous y ajouterons la formule la plus banale peut-être, la plus galvaudée certainement, mais la plus belle aussi dans sa simplicité, la plus touchante si elle est dite avec cœur : « Nous vous souhaitons, chers collègues, une bonne et heureuse année ».

Pour le comité genevois :
A. Neuenschwander.

Séance de la commission de la projection fixe à Neuchâtel

Cette séance a eu lieu le samedi 8 novembre, au collège des Terreaux.

Disons-le d'entrée, un chassé-croisé assez inopportun annonce la séance. Il est regrettable que Neu-

châtel, qui recevait la Commission romande, n'ait pas pris contact assez tôt avec le concierge du Gymnase.

Le principal objet de cette séance est l'examen des séries cantonales de projections lumineuses.

Neuchâtel inaugure la séance avec des vues réalisées par M. Adolphe Ischer, directeur de l'Ecole normale.

Les normes étant grosso modo les mêmes pour chaque série, énumérons-les rapidement. Environ quinze vues d'une série dite fondamentale et un nombre légèrement excédentaire d'une série complémentaire.

Un bon travail, qui doit encore être sérié et élagué par le groupe neuchâtelois avant d'être proposé sous une forme définitive à la commission.

Le travail genevois en est à un stade plus avancé, puisque la sélection a été faite et que nous avons choisi entre plusieurs versions d'un même sujet (M. Massarenti).

Puis le canton de Fribourg, présent pour la première fois à cette commission, nous proposa l'œuvre excellente d'un professionnel en photographie : M. Morel. D'emblée, il y a là matière à établir un très bon ensemble.

Le canton de Vaud nous propose une série arrivée à son dernier stade, c'est-à-dire recopiée à un nombre d'exemplaires et prête, si j'ose écrire, à la consommation (M. Delacrétaz).

Puis le Jura nous propose une série tirée par M. Liechti, inspecteur des écoles, au même stade que la série neuchâteloise.

Je voudrais dire ici l'admiration que j'ai éprouvée, profane, pour la passion pédagogique et technique de la commission. Avec un souci de haute qualité, une exigence bénédictine, chaque sujet est discuté, repris, reproposé avec de meilleures caractéristiques.

Un problème se pose d'entrée à la Romandie. Celui de la diffusion et de l'emploi de ces clichés.

De nouveau, chaque canton est franc-tireur, et les Vaudois, les Jurassiens et les Genevois en sont au stade de l'application pratique de ce chic moyen d'enseignement. Neuchâtel accuse un sérieux retard, et nous souhaitons bonne route à Fribourg qui se met en lice.

J. A. Steudler.

Partie corporative : Pour la nouvelle année. — Séance de la commission de projection fixe à Neuchâtel. — Vaud : Assemblée des délégués SPV. — Troisième congrès annuel de la SPV. — Rapport d'activité du groupe pédagogique pour l'année 1958. — Commission de presse 1958. — Commission Croix-Rouge de la Jeunesse SPV. — Projection fixe SPV. — Collectivité SPV de la SVSM. — A la Fédération des Sociétés de fonctionnaires. — Documentation scolaire. — Commission disciplinaire. — Ecole Pestalozzi, Echichens. — Commission de projection fixe SPR. — Cinéma scolaire. — OSLJ. — Feu les cours d'éducation civique. Fiches d'histoire biblique. — Echallens : un départ. — Ecole normale du canton de Vaud : liste des prix. — Société vaudoise de TM et RS. — Cours de ski de l'AVMG. — Genève : Séance plénière du 26 novembre. — UAEE : Fondue traditionnelle. — Equipe de basket de l'UIG. — Neuchâtel : Propos pour l'an neuf. Chez nos membres. — Départ. — Adhésions. — Mise au point. Commission d'étude de la réorganisation de l'enseignement primaire. — Université populaire. — Jura bernois : Naissance d'une Communauté d'élèves à l'Ecole normale. — Conférence sur l'éducation routière. — Centre d'information pédagogique SPJ. — Divers : Service de placement SPR. — Orientation professionnelle. Amis du « Sonnenberg ». — L'enfant à table. — Pour tuer le temps. Les aspects sociaux et économiques du problème de l'alcool.

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPV**Convocation**

Restaurant du Grand-Pont (anc. Bock)

Samedi 24 janvier, à 14 h. 30

1. Appel.
2. Procès-verbal dernière séance.
3. Réadmissions et admissions membres honoraires.
4. Communications et propositions du Comité central.
5. Comptes et nomination d'un vérificateur.
6. Rapports : discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
7. Propositions des sections.
8. Propositions individuelles.

N.B. Ce communiqué tient lieu de convocation.

*Comité central et Conseil d'administration
Caisse de secours et d'invalidité SPV.*

**Troisième congrès annuel
de la Société pédagogique vaudoise**

**Samedi 31 janvier
Renens, Salle de spectacles**

Les ordres du jour paraîtront ultérieurement.

Réservez maintenant déjà toute votre journée du 31 janvier pour notre grande manifestation annuelle. Après les magnifiques succès des deux premiers, notre 3e Congrès SPV ne peut que suivre le chemin tracé.

Rappelons que le Département accorde un congé officiel aux participants, sous réserve de l'approbation des Commissions scolaires (voir Bulletin officiel No 6 de novembre-décembre 1958).

Dans un cadre nouveau

Quoique la Maison pulliérane ait donné satisfaction pour l'organisation des Congrès 1957 et 1958, le Comité a jugé intéressant de chercher un cadre nouveau pour 1959 : la belle Salle de spectacles de Renens a été retenue, et nous profitons de remercier ici l'autorité municipale de la gentillesse dont elle a fait preuve au cours des transactions.

Inaugurée en 1955, cette salle est un ensemble architectural remarquable, autant par la richesse que par la commodité de ses aménagements. Je me permets d'en laisser la présentation (partielle) à M. Paul Mayor, l'architecte qui l'a conçue :

« ... Le porche d'entrée est accessible par un grand escalier revêtu de granit d'Osogna. Trois grandes baies aux ferronneries décoratives permettent d'admirer, même de l'extérieur, la mosaïque due à l'artiste lausannois Pierre Bataillard. De là, un vaste dégagement donne accès aux vestiaires dont les murs sont revêtus de marbre cristallin rose, et le sol de dalles de granit de Castione. Passant par le hall de l'escalier principal, on arrive au foyer qui servira, lors d'importantes manifestations, à l'extension de la grande salle.

... La salle de spectacles, aux teintes peut-être osées, est agrémentée par une importante peinture murale de Jean-Pierre Kaiser, de Lausanne. Cinq baies d'environ 7 mètres de hauteur donnent accès à l'extérieur, où un escalier monumental conduit sur la terrasse ornée de plates-bandes fleuries et d'arbres d'ornement, ainsi que d'un bassin avec ses jets d'eau toujours séduisants.

... Quant aux façades, dont les proportions ont fait l'objet d'études approfondies, elles sont agrémentées par de grandes baies aux importantes ferronneries

d'art et, sur la rue de Lausanne, un bas-relief, dû au ciseau du sculpteur lausannois Pierre Blanc, rompt la monotonie du grand mur au-dessus du foyer. » (Extraits de la plaquette éditée pour l'inauguration). P. B.

INSCRIPTION AU REPAS

Pour participer au repas, il suffit de verser la somme de 8 fr. au CCP II 16182, Gaston Pittet, Saint-Prex ; dernier délai le 18 janvier au soir. Un coupon sera délivré à chaque participant au banquet, le matin du 31, à l'entrée de la Grande Salle de Renens. Les délégués des sections ne doivent pas s'inscrire.

M E N U :

*Crème d'asperges
Pâté en gelée, salade de céleri
Rôti de porc « Chasseur »
Jardinière de légumes, pommes Pont-Neuf
Cassata, Bricelets*

**Rapport d'activité du groupe pédagogique
pour l'année 1958**

Au cours de l'année écoulée, le groupe a tenu dix séances, plus un nombre égal de séances de sous-commissions. Il s'est donné un nouveau président, le sous-signé, qui succède à Mlle Mury, laquelle assume maintenant les fonctions de secrétaire.

L'essentiel de son activité a été, durant le premier semestre, la préparation des conférences de district. Il est apparu en effet que le sujet mis à l'étude cette année, l'enseignement du français, était d'une telle complexité que seul un travail coordonné pouvait être de quelque efficacité. C'est pourquoi nous avons mis au point un questionnaire-guide à l'intention des commissions de sections, que nous sommes allés présenter de district en district. Le vif intérêt soulevé dans chacune de ces rencontres en cercle restreint a fait augurer une suite heureuse à nos efforts, mais il ne semble pas que les conférences de district aient partagé au même point cet intérêt. Le groupe serait heureux de connaître l'avis des collègues sur le mode de faire institué cette année.

En plus de cela, une sous-commission composée de Mlle Mury, de MM. J. Mivelaz et D. Courvoisier a continué à mettre au point le rapport de synthèse des travaux des sections sur le plan d'études du calcul, objet des conférences de district de 1957. Ces trois collègues, qui s'étaient tout particulièrement préparés à faire le tour du problème, au cours de vingt rencontres échelonnées sur près de deux ans, avaient naturellement été désignés par le comité central pour défendre les opinions du corps enseignant au sein de la commission départementale. Ils avaient constitué un substantiel dossier et attendaient de pied ferme la convocation du Département.

Or, que s'est-il passé ? On ne le saura jamais au juste. Toujours est-il qu'à la suite d'une fort malencontreuse affaire de lettre égarée ce ne furent pas Mlle Mury, MM. Mivelaz et Courvoisier qu'on appela, mais d'autres collègues qui avaient également été désignés, en complément de liste, par le comité central. Disons tout de suite que sur ce point la responsabilité du comité central n'est pas engagée, pas plus que celle des cinq collègues qui participèrent aux travaux de la commission départementale. Mais il est de notre

devoir d'écrire ici qu'il est fâcheux pour l'ensemble du corps enseignant que ceux qui s'étaient si soigneusement préparés à être ses porte-parole aient été tenus à l'écart des discussions. La tardive introduction de Mivelaz dans la commission, à la demande du comité central, n'a pas changé grand-chose à l'affaire, les positions étant déjà arrêtées sur la plupart des points.

Nous aurions aimé voir le comité central essayer de faire la lumière sur les causes précises d'une telle mésaventure, ou tout au moins manifester publiquement son désappointement. Nous le lui avons demandé à plusieurs reprises. Il n'a pas cru devoir le faire, c'est son droit. Mais c'est le nôtre aussi de le regretter.

Loin de jeter le manche après la cognée, le groupe s'est résolument remis au travail. Il s'est attelé à une tâche qu'il est prématuré de révéler ici, puisqu'elle fera l'objet d'une communication détaillée devant l'assemblée générale. Disons simplement qu'il s'agit d'une initiative inédite, d'ordre pratique, qui trouvera nous l'espérons un accueil chaleureux auprès de tous ceux qui sont empoignés, comme nous, par les difficultés du métier.

Blonay, le 8 décembre 1958.

*Le président du Groupe pédagogique :
J.P. Rochat.*

Commission de presse 1958

L'an 1958 a débuté sous d'heureux auspices. En effet, après plusieurs séances de préparation et de nombreuses démarches, la Commission de presse a réussi, à fin février, à réunir — à l'échelon supérieur — les responsables de nos quotidiens vaudois.

La « Feuille d'Avis de Lausanne », la « Gazette », la « Tribune », le « Peuple », la « Feuille d'Avis de Vevey », le « Journal de Montreux », le « Journal d'Yverdon », l'« Association de la Presse vaudoise », le « Cercle des journalistes professionnels » nous ont délégué leur rédacteur en chef, à défaut, leur premier rédacteur, et leur président.

L'on comptait aussi parmi nous l'ancien et le nouveau présidents de la SPV, deux rapporteurs de l'Assemblée générale 1958 et le président de la SVMS.

La parole, on le devine, ne chôma pas. Les sujets pédagogiques les plus divers furent abordés à bâtons rompus : liberté des enfants, lectures, autorité des parents, importance de l'éducation des petits, méthodes diverses.

Les journalistes se plurent à reconnaître les bonnes relations qui existent entre la presse et le corps enseignant ; ils déplorèrent, cependant, qu'un contact permanent ne soit pas réalisé.

D'une façon générale, la presse se déclara prête à donner une plus grande importance aux problèmes pédagogiques et à entrer plus souvent en relations avec le monde de l'école.

Mais long est encore le chemin de la coupe aux lèvres...

Le soussigné s'en voudrait de terminer ce rapport sans rappeler la mémoire d'Otto Treyvaud qui, un des premiers, nous ouvrit largement ses colonnes. L'on ne saura jamais assez l'intérêt qu'il portait à l'école vaudoise.

Que 1959 voie se concrétiser en de tangibles résultats notre heureuse prise de contact avec les quotidiens de chez nous !

Louis Campiche.

Lausanne, le 19 décembre 1958.

Rapport annuel 1958

Commission Croix-Rouge de la Jeunesse SPV

1. *Organisation.* — R. Joost, président (Begnins) ; B. Dubosson, vice-président (Lausanne) ; Chr. Cuendet, secrétaire (Bottens) ; Chr. Ravenel, caissier (Henziez) ; A. Mollien (Cossonay) ; L. Sauer (Penthalaz) ; A. Genillard (Lausanne) ; M. le prof. Widmer représente la SVMS.

2. *Départs.* — F. Barbey, nommé président de la Guilde Freynet ; D. Vuille, Vevey, pour raison de santé. Merci à ces regrettés collaborateurs, pour tout leur dévouement.

3. *Séances.* — 14 rencontres pour les études suivantes : révision du système comptable, choix d'affiches scolaires, échanges de 60 élèves primaire supérieure avec l'Allemagne (chef : Genillard), cours d'hygiène de l'Ecole Normale, protection de groupes d'enfants lors de catastrophes, emploi de la pharmacie scolaire, cours de sauvetage nautique (chef : Dubosson), aide aux élèves gravement accidentés, bibliothèques scolaires.

4. *Liaisons.* — Joost représente la commission au Comité romand de la CRJ. Dubosson assure le contact avec le comité lausannois de la Croix-Rouge. Le Comité central SPV se fait représenter à nos séances par l'un de ses membres.

5. *Bureau vaudois.* — L'administration courante est assurée par une secrétaire permanente ; nous avons la correspondance de 644 classes, soit 40 de plus que l'an passé. Le bureau a transmis l'échange de 229 albums et de 22 poupées costumées. Il a livré 227 pharmacies dans le canton. Il a établi et transmis les 120 dossiers des élèves de l'échange Vaud-Allemagne. Il a expédié 1861 lettres en réponse au courrier journalier, et donné environ 400 fois des renseignements demandés par téléphone.

6. *Projets.* — Vu l'intensification des échanges d'albums avec l'étranger, la limite de poids (500 g.), il sera préférable désormais de n'utiliser qu'un seul côté des feuilles, et de ne traiter qu'un sujet, correspondant à l'un des points du programme scolaire (nos habitations, nos vergers, nos communications, etc.).

Dumusc (Genolier) met au point un nouveau système d'échange par magnétophone : « la journée d'un écolier de chez nous ». Les bobines peuvent nous être remises dès 1959.

Une exposition CRJ est prévue pour le Congrès SPV de janvier prochain : poupées habillées par nos élèves, albums de nos localités vaudoises, magnétophone, etc.

Au nom de la Commission CRJ-SPV :
R. Joost, président.

Rapport de la commission de la projection fixe de la SPV

Président : R. Pécoud, Fontaines-sur-Grandson.

Membres : Delacrétaz P., Renens ; Duperrex J.-P., Lausanne ; Cornaz Jean-Louis, Lausanne ; Dyens Roger, Savuit-sur-Lutry ; Desponds Jean-Jacques, Colombier-sur-Morges ; Ferrari Lucien, Rolle ; Paillard Ed., Begnins ; Groux Jean, Peney-le-Jorat ; Lagnel Fréd., Cheseaux ; Falconnier Gaston, Lausanne.

Durant cette année, la commission de la projection fixe a poursuivi son but, soit la création d'une série de clichés géographiques (physiques, panoramiques, économiques ou présentant une particularité) sur chaque région du canton de Vaud et sur chaque canton.

Les collègues dessinateurs de la commission ont fourni un gros effort et ont présenté au cours des deux séances de l'année différents travaux qui ont permis de réaliser les séries suivantes :

Valais 11 clichés
Grisons 11 clichés
Zurich 9 clichés
Argovie 8 clichés
St-Gall Appenzell 9 clichés
Tessin 10 clichés
La Broye 9 clichés
Gros de Vaud et Jorat 4 clichés

Ainsi il ne reste que quelques cantons dont les projets de clichés seront réalisés au cours de l'hiver.

Rappelons brièvement le travail de la commission. Dès que les projets dessinés ont été acceptés ou modifiés par la commission in corpore, notre collègue photographe spécialiste P. Delacrétaz établit les clichés et les envoie à la Guilde de documentation qui s'occupe de leur diffusion et de leur vente. Elle les vend par séries complètes 1 franc montés ou 50 ct. non montés. De plus, notre Centrale de documentation en achète aussitôt 6 séries de chaque sorte et peut ainsi les mettre en circulation dans les classes du canton.

Ces clichés rencontrent un succès certain puisque plus de 2000 ont été vendus. Ils rendent indiscutablement de grands services dans l'enseignement de la géographie et facilitent notre tâche. En effet, pourquoi passer des heures à faire des croquis au tableau noir quand on peut les projeter tout prêts, les faire reproduire, décalquer même dans les cahiers. La création a rencontré également un accueil très favorable dans d'autres cantons, qui en munissent leurs centrales de documentation.

On ne peut que recommander aux présidents de sections de les montrer à tous les jeunes collègues qui sont nombreux à ne pas les connaître et qui en feront aussi leur profit. Une série de clichés destinés à cette propagande est à disposition de tous ceux qui voudraient les présenter à nos collègues. Pour l'obtenir, s'adresser à R. Pécoud, Fontaines (tél. 024 3 11 92) ou à P. Delacrétaz, Renens, 47, route de Lausanne (tél. 021 24 23 94).

Je ne voudrais terminer ce bref rapport sans remercier très vivement tous les collègues dessinateurs de la commission et notre photographe P. Delacrétaz qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour mener à chef cette réalisation.

Au nom de la Commission : R. Pécoud.

Collectivité SPV de la Société vaudoise de Secours mutuels

Dans notre rapport d'exercice pour l'année 1957, nous avons attiré l'attention des membres de la collectivité SPV sur l'équilibre instable de nos finances. Le renchérissement constant des pratiques thérapeutiques en est principalement la cause. En automne 1957 déjà, une entrevue entre la direction de la SVSM et le comité de la SPV avait abouti à la conclusion qu'il faudrait revoir les tarifs dans le sens d'une augmentation.

Des pourparlers ont commencé au début de novembre 1958. Ils n'avaient malheureusement pas abouti à la fin de l'année, l'accord n'ayant pu se faire sur le principe d'une hausse. Toutefois, une décision définitive sera prise dans le courant du premier trimestre 1959. En attendant ce moment, le comité de la SPV et la SVSM ont pris, d'un commun accord, la résolution suivante :

Pour les assurés hommes, femmes et adolescents

Les cotisations sont augmentées dès le 1.1.1959. Toutefois, comme les tarifs définitifs ne sont pas encore fixés, les bulletins de versement du 1er trimestre restent sans changement, mais une cotisation de rappel, comprenant le supplément de cotisation du 1er trimestre, sera exigée ultérieurement.

Pour les enfants (0 à 14 ans)

La collectivité SPV doit leur appliquer dès le 1.1.59 le tarif adopté pour les sections, soit une cotisation trimestrielle de Fr. 20.40. Cette augmentation massive (Fr. 10.60 actuellement) est due au coût très élevé de l'assurance des enfants. En outre, jusqu'ici la SVSM accordait aux enfants groupés dans la collectivité des conditions de faveur vraiment exceptionnelles, à tel point qu'elles supportaient hardiment la comparaison avec la cotisation en catégorie I de l'Assurance infantile (Fr. 48.— par année). Il n'en sera plus de même à l'avenir. Le montant de Fr. 81.60 par année perçu dépasse largement le tarif de la Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile. C'est pourquoi nous avons pensé utile d'envoyer une circulaire aux parents d'enfants affiliés à la collectivité SPV, leur expliquant comment pouvait s'effectuer le passage individuel de la SVSM à la Caisse d'assurance infantile. Et ceci, dès le 1.1.59 s'ils le désiraient.

Pour être admis à l'Assurance infantile dès le 1.1.59 (ou dès le 1.4.59, début de l'année scolaire) il suffit d'envoyer à la SVSM la démission de l'enfant en demandant un certificat de libre-passage, puis d'envoyer ce certificat à l'Assurance infantile, Caroline 11, à Lausanne, en précisant le domicile exact du nouvel assuré et l'école suivie. Nous rappelons que cette Caisse assure aussi les enfants de l'âge préscolaire.

Pour être équitable, il importe de ne pas établir des comparaisons sur les seules cotisations, mais d'examiner d'autres aspects de la question, notamment les prestations servies par les caisses. Or, il est de notoriété publique, je crois, et le corps médical ne le contredirait pas, que la SVSM est une société qui octroie de larges prestations en cas de maladie. Elle assure également Fr. 20 000.— d'invalidité polio pour les assurés de 0 à 15 ans, ce que ne fait pas l'Assurance infantile. Mais cette dernière, à son tour, ne demande aux assurés qu'une participation de 15 % tandis que la SVSM exigera, dès 1959, 25 % pour les cas de maladie qui ne dépassent pas Fr. 100.—, 20 % lorsque les frais dépassent Fr. 100.—, mais sont inférieurs à Fr. 500.—, et 10 % quand les frais dépassent Fr. 500.— (barème valable pour les sections de la SVSM, mais pas pour la collectivité SPV qui en restera probablement aux 20 % uniformes). Ajoutons pour terminer que la SVSM n'exige pas le « ticket » de Fr. 2.— pour la délivrance de la feuille-maladie tandis que l'Assurance infantile...

On voit que le problème est complexe. Nous n'avons fait que l'effleurer, nous réservant d'y revenir si le besoin s'en fait sentir. Ces quelques renseignements aideront pourtant nos collègues à prendre une décision à propos de l'affiliation de leur enfant.

Disons pour terminer que le comité central de la SPV et le soussigné ont le ferme espoir de voir aboutir heureusement les pourparlers en cours pour le renouvellement de la convention SPV-SVSM. La collectivité SPV, qui a rendu de grands services jusqu'ici, peut en rendre encore. Il suffit pour cela de trouver ensemble un compromis raisonnable qui permette d'adapter les cotisations des affiliés aux charges réelles de la Caisse.

P. Petit.

P. S. — L'envoi des bulletins de versement pour le premier trimestre 1959 a subi un certain retard, pour les raisons que la lecture des lignes ci-dessus fera comprendre. Ils parviendront aux assurés autour du 15 janvier.

Rapport du délégué SPV

*à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires,
employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la
Commission paritaire*

M. Roger Gfeller ayant « liquidé les affaires courantes », m'a passé la consigne en mars 1958. Entre la connaître depuis quelques années et en être dépositaire, il y a une marge que je réalise pleinement. C'est donc en homme averti que je remercie notre collègue Gfeller pour le travail accompli pendant douze ans.

1958 aura été une année d'attente : attente des élections au Conseil d'Etat ; de leurs répercussions sur les rouages traditionnels de l'Administration ; de la session du Grand Conseil devant s'occuper des finances cantonales et, partant, de problèmes nous touchant directement ; de la réélection de la Commission paritaire, de son président et des sous-commissions permanentes traitant de l'avancement et de la classification des fonctions ; de la collaboration Fédération - VPOD sur le plan paritaire.

Tout cela nous a amenés au mois de décembre. Maintenant le dispositif est bien en place.

Mais revenons sur quelques-uns des points cités :

Le Grand Conseil et la presse quotidienne ont parlé de nous, fonctionnaires (nous sommes du Statut), en termes généraux et parfois compréhensifs. Nous savons que les finances vaudoises sont dans un état... précaire, et que toutes les demandes, si justes soient-elles, doivent être tout spécialement étudiées avant leur présentation à l'autorité. Certains ont cru devoir trouver le remède de ces maux d'argent dans la seule solution des problèmes posés par l'administration et ses fidèles serviteurs ; il y a tout de même une marge entre ce point de vue et la réalité. C'est pourquoi, bien que la session ne soit pas close au moment où j'écris, je reste confiant. Puisse-t-on ne pas être déçus quand nous nous retrouverons au Congrès vaudois de janvier et n'avoir que la chute des Cours d'éducation civique à déplorer !

La Commission paritaire est réélue statutairement dans le mois qui suit l'élection du Conseil d'Etat. C'est le 13 juin que le gouvernement nommait les 10 représentants de l'Etat, les 10 représentants du personnel et les 20 suppléants, paritairemment. Un fait nouveau était intervenu : Jusqu'à 1958, les 10 représentants et les 10 suppléants du personnel étaient proposés par la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud. Ce « monopole » était dû au fait que le 95 % des fonctionnaires était, et reste encore, membre de la Fédération. Cette année, dans un esprit de collaboration, 1 siège permanent et 1 siège de suppléant ont été cédés à la VPOD (Fédération suisse du personnel des Services publics).

Les sociétés formant notre Fédération, avec plus de 5600 membres, ont donc 7 sièges permanents et 9 sièges de suppléants ; le Comité central de la dite fédération garde ses 2 sièges permanents (MM. Freymond et Margot, président et secrétaire général) ; la VPOD, pour la première fois, obtient, avec 300 membres environ, 1 siège permanent et 1 siège de suppléant.

L'événement est d'une très grande importance : un groupement hors-Fédération obtient une représentation à la Commission paritaire.

M. Marcel Caprez, président de la Commission paritaire, ayant donné sa démission pour la fin de la législature, M. Henri Zwahlen, professeur de droit à l'Université, est élu. Cet homme à l'esprit clair, aux avis autorisés, a devant lui une tâche qu'il mènera certainement à bien.

Au sein de la Fédération et de la Commission paritaire, les représentants du personnel enseignant ont l'occasion d'étudier les problèmes se posant à toutes les catégories de fonctionnaires. Ils désirent également collaborer aux travaux de l'une au moins des deux sous-commissions permanentes ; il leur a été partiellement donné satisfaction, puisque la sous-commission s'occupant de la classification des fonctions comptera dorénavant un membre de plus, amovible, qui, à son tour, sera le représentant du groupement directement intéressé par la question à l'ordre du jour, et cela du début à la fin des travaux, avec voix délibérative.

Une étude, qui semblait en voie de réalisation, passionnait les maîtres de classes primaires supérieures et intéressait les maîtres secondaires : le traitement à allouer aux premiers lors de leur passage dans un Collège communal ou cantonal. La Commission paritaire allait donner son avis, et je me réjouissais, pour mes débuts, de trouver un tel point à l'ordre du jour. Malheureusement, il en a été retiré, mais sera repris lors de nouvelles études. J'ai peine à admettre que l'avis de quelques adversaires ait prévalu sur l'esprit d'entente et de collaboration de beaucoup. Il faudra un arbitre dans ce différend !

Enfin, pour trouver les solutions qui s'imposent dans le maquis de nos retraites, sœur Anne scrute toujours du haut de la tour : un léger nuage apparaît sur la route. Espoir !

Si une collaboration étroite de tous ses habitants doit conduire notre canton au plein épanouissement de ses possibilités ; si les sociétés formant notre Fédération doivent aborder les problèmes divers qui les tracassent dans un esprit de camaraderie et d'intérêt mutuel, les membres de la Société pédagogique vaudoise doivent, plus que jamais, taire leurs rares divergences pour s'unir, car 1959 peut voir surgir, qu'on y ait songé ou qu'ils apparaissent par surprise, bien des problèmes.

Pierre Vuillemin.

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1958

La commission de la Centrale de documentation scolaire s'est réunie récemment sous la présidence de M. Adrien Martin, chef de service, qui remplaçait M. Zeisig, directeur de l'Ecole normale, absent du pays.

Elle a pris connaissance du rapport annuel de M. Rochat, directeur de la Centrale. Annoncé dans le rapport de l'an dernier, le transfert de la Centrale de documentation et du Musée scolaire a nécessité un travail énorme de la part des responsables, en même temps qu'un sacrifice financier important de la part du Département, puisqu'il s'agit de payer désormais un loyer annuel qui n'atteint pas moins de 6500 fr. Nous tenons à remercier ici M. Adrien Martin, chef de service, qui a su mener l'affaire à une heureuse conclusion. Les nouveaux locaux, situés au No 9 de l'avenue de Beaulieu (immeuble de l'Imprimerie Ruckstuhl, 1er étage, tél. No 24 48 96), sont certes moins spacieux que ceux de l'Ecole normale, mais ils permettent un meilleur groupement de tout le matériel.

Le directeur de la Centrale et ses collaborateurs ont exécuté le transfert en deux temps, avec une interruption minimum du service des prêts. Il convient de les féliciter doublement à cet effet, d'une part pour l'utilisation judicieuse des locaux et, d'autre part, pour la réalisation d'un agencement parfaitement rationnel de l'ensemble.

Nous nous en voudrions de ne pas signaler aussi le travail considérable de la Commission d'information pédagogique, qui s'est chargée de faire un tri parmi les nombreux objets du Musée scolaire.

Dans son nouvel immeuble, la Centrale met à notre disposition des collections renouvelées et enrichies, un musée rajeuni, une bibliothèque réorganisée avec 5095 livres, périodiques ou brochures. Notons l'achat, en 1958, de 182 tableaux, 1200 diapositives 5x5 et 6 volumes ; signalons également que les séries de vues sur papier de la Documentation française sont à la disposition des abonnés.

La statistique des prêts révèle une augmentation de 500 environ par rapport à 1957. Nous nous réjouissons de la faveur croissante dont jouit la Centrale. Nous le devons à l'appui du Département et au travail intelligent et dévoué du directeur M. Rochat, du préposé au service des prêts, M. Charles Pasche, et de leur aide, M. Jean Pache. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et l'assurance de notre appui.

Les délégués SPV :

J. J. Desponds. A. Moret.

Commission disciplinaire

Votre délégué a la satisfaction d'annoncer aux membres de la SPV qu'en 1958, la commission disciplinaire ne s'est pas réunie.

Une réserve cependant : les fautes graves qui ressortiraient des tribunaux ne lui sont point communiquées.

Il ne reste pas moins significatif que la dite commission n'ait eu à proposer, depuis trois ans, ni amende, ni suspension, ni révocation, ni aucune autre sanction à l'autorité exécutive.

Tous les employés dépendant du statut des fonctions publiques de l'Etat de Vaud se réjouiront avec nous de pouvoir, cette année encore, hisser le drapeau blanc !

Edm. Viret.

Ouchy, le 29 novembre 1958.

Ecole Pestalozzi, Echichens

Chaque membre du corps enseignant vaudois a reçu, dans le courant de l'année, un rapport détaillé sur la marche de notre école, ce qui me permettra d'être bref.

Nos 60 garçons étant actuellement bien logés, dans une maison qui passe pour être un modèle du genre, c'est sur le plan psychologique que M. le Directeur Besson porte ses efforts. En collaboration avec la psychologue, le corps enseignant et les éducateurs de la maison, il étudie avec soin le dossier de chacun de ses élèves, procède à de longues et minutieuses enquêtes afin de dépister, si possible, les causes du mal. Pourquoi cet enfant est-il terriblement agressif ? cet autre, un voleur incorrigible ! celui-ci, menteur ? et celui-là, méchant ?... Si la cause du mal est découverte, alors... il est possible d'y apporter un remède et de diminuer ainsi la délinquance dans notre canton. Du tout beau travail ! Que M. et Mme Besson et leurs collaborateurs en soient remerciés !

Gollion, le 23 décembre 1958.

François Chapuis.

Rapport du délégué à la commission de projection fixe SPR

Comme les procès-verbaux des deux séances de la dite commission tenues à Neuchâtel ont paru dans l'Educateur, nous n'entrerons pas dans les détails des travaux fournis par celle-ci. Sous l'excellente présidence de M. Cramatte, maître d'application à l'Ecole normale de Porrentruy, cette commission s'est donnée pour tâche de réaliser une série de clichés en couleurs sur chaque canton et de coordonner les différents travaux des groupements de travail de la Suisse romande.

Relevons pour notre part que, grâce à la diligence et à l'habileté de notre collègue photographe P. Delacréta, les clichés du canton de Vaud ont été terminés au printemps déjà. Mais l'établissement des copies a été retardée par diverses difficultés ; en effet, la technique de reproduction des clichés en couleurs n'est pas tout à fait au point et a fait l'objet de nombreux essais. Et ce n'est qu'à la dernière séance de novembre que nous avons pu visionner les copies des clichés qui ont été jugées satisfaisantes, de sorte que la vente des séries par les soins de la Lehrmittel AG va commencer incessamment. Ce même travail de choix de clichés est également en cours pour les cantons de Genève, de Neuchâtel et pour le Jura bernois.

Le délégué à la Commission romande de projection fixe :

R. Pécoud.

Rapport du délégué à la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire

Composition : MM. François Rostan, président ; M. Marcel Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire ; René Mamin, inspecteur ; Théo Bernet, professeur ; André Guidoux, maître d'application, René Pécoud, inst.

M. Barbey a démissionné au début de l'année. Qu'il soit vivement remercié pour le fructueux travail qu'il a fourni au sein de la dite commission.

La commission cantonale du cinéma scolaire n'a tenu qu'une séance en octobre 1958. Elle a pris acte avec une vive satisfaction des résultats encourageants depuis la suppression du système des bons. En effet, le nombre des bobines louées à la Centrale scolaire de Berne a passé de 652 à 1100 en 1958. De meilleurs contacts ont été établis avec le dit office. Les membres de la commission assistent régulièrement aux séances de visionnement des films susceptibles d'être achetés par la Centrale.

Une sous-commission formée de MM. Rostan, président, A. Guidoux et R. Pécoud s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre sur pied une nouvelle édition entièrement refondue de la brochure « Le cinéma scolaire ». Ce travail est en cours. L'utilisation de cette technique moderne, de même que le rôle du cinéma y seront présentés et agrémentés d'exemples pratiques.

Le rapporteur de la SPV :

*R. Pécoud, inst.
Fontaines s/Grandson.*

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Aucun fait saillant n'a marqué la vie de l'OSL, bureau de Lausanne, en 1958. Les commissions de rédaction ont examiné de nombreux manuscrits, les membres du comité se sont démenés comme chaque année pour faire connaître l'œuvre, de nombreux collègues ont pris la peine de montrer à leurs élèves les brochures mises à leur disposition par l'agent de district et le chiffre des ventes en terre romande est resté sensiblement le même que celui des années précédentes. On voudrait gagner à la cause défendue par l'OSL un nombre toujours plus grand de membres du corps enseignant. Mais on se heurte à l'indifférence de beaucoup d'entre eux qui n'ont pas encore compris le but que poursuit notre œuvre. C'est ainsi que dans une localité du district de Lausanne comptant 40 classes, il s'est vendu une moyenne de 30 brochures par classe cet automne, tandis que dans un bourg voisin où l'on juge sans doute inutile l'effort de ceux qui travaillent à lutter contre la mauvaise littérature, il ne s'est pas vendu de brochures depuis tantôt deux ans. Si une telle passivité ne parvient pas à décourager le zèle des responsables de l'œuvre en Suisse romande, on doit pourtant signaler la démission du plus convaincu et du plus dévoué d'entre eux, M. Jean Pochon, ancien inspecteur scolaire, qui, durant seize ans, a consacré tous ses loisirs à l'élaboration et à la diffusion de nos publications. Son enthousiasme communicatif, l'ardeur qu'il mit au service des enfants et son intelligent savoir-faire ont certainement contribué au rayonnement de l'OSL en Suisse romande ; son dévouement à une œuvre qui lui est chère reste pour nous un encouragement et un exemple. Nous souhaitons à son successeur, notre collègue lausannois Cardis, de trouver de vives satisfactions dans une activité certainement très astreignante ; nous osons surtout espérer que tous les éducateurs romands prendront à cœur de combattre par le moyen de publications intéressantes la lamentable littérature que le commerce offre à nos enfants.

Les sceptiques seront certainement étonnés d'apprendre que, en 1957, 122 698 brochures ont été vendues, contre 110 173 en 1956. Pour la Suisse entière les ventes s'élèvent à 889 039 exemplaires pour l'année dernière ; depuis le début de son activité, l'œuvre a vendu un total de 12 448 661 brochures. On comprend que, dans ces conditions, les Chambres fédérales aient consenti, dans la session de décembre 1957, un subside annuel de 30 000 fr., témoignant ainsi la reconnaissance du pays aux 3500 collaborateurs chargés de la vente et aux 70 rédacteurs qui consacrent une partie de leurs loisirs au service de l'enfance.

Pour l'OSL : A. Chabloz.

Feu les cours d'éducation civique

Fin brutale. Presque une apoplexie foudroyante. Après avoir été débattue trois jours consécutifs lors de la dernière session du Grand Conseil, la question a été tranchée par la suppression du crédit de 72 500 fr. demandé par le Département de l'Instruction publique pour 1959. Ce qui peut paraître bizarre, c'est la facilité avec laquelle cette suppression a pu être décidée : ne nous avait-on pas assez répété que la loi (je serais tenté d'écrire ici le mot avec une majuscule) exigeait l'organisation des cours d'éducation civique ; et que des conventions intercantionales (comment ont-elles pu être si vite dénoncées ?) obligeaient le canton de Vaud à les mettre sur pied ; et qu'aucun congé —

sauf cas de force majeure — ne pouvait être accordé aux élèves ; et que toute infraction à la discipline était déférée à la Préfecture, représentante du Conseil d'Etat ? Comment tout cet appareil, officiel, solide, surveillé, a-t-il pu s'écrouler en un instant ? Toute-puissance — un peu effrayante, ma foi — du législatif.

La décision prenant effet dès le 1er janvier, la série de quinze cours commencée en automne dernier s'arrête brusquement à mi-chemin. Ce qui n'arrangera pas tout le monde ; par exemple ceux chargés de cours qui avaient organisé un camp de ski : décommander un logement retenu pour une certaine période en pleine saison de sports d'hiver ne doit pas pouvoir se faire sans difficultés, financières et autres.

Mais c'est là une conséquence mineure. Revenons-en à la suppression. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?

Pour certains, un bien. « En effet, disent-ils, quels éléments étaient astreints à suivre ces cours ? En ville, des jeunes qui n'ont pu entreprendre aucun apprentissage — des commissionnaires, des manœuvres — que la seule pensée d'entrer à nouveau dans une salle d'études et d'y avoir la moindre activité intellectuelle endort pour trois heures. A la campagne, une plus en plus grande majorité de Suisses allemands, qui montrent en général de l'intérêt pour une seule branche — heureusement encore — : l'apprentissage de la langue française. Et vous appelez ça des cours d'éducation civique ? S'ils n'avaient pas été supprimés, il aurait fallu en changer radicalement le programme et l'organisation. »

Pour d'autres, un mal. « Qui s'occupe de ces jeunes entre 16 et 19 ans ? Ils ne sont pas encore citoyens ni chefs de famille : aucun intérêt ne les retient, aucune responsabilité ne leur est confiée. Les cours étaient un moyen — oh ! bien faible, c'est sûr — de leur ouvrir des horizons, de leur montrer que quelqu'un s'intéressait tout de même à leur sort. Certes, dans leur forme actuelle, les cours d'éducation civique ne répondaient pas aux besoins de la jeunesse moderne ; mais nous ne désespérons pas de pouvoir les modifier et les adapter. »

Comme on peut le constater, adversaires et partisans se rejoignent au moins sur un point : adapter le programme et l'organisation des cours à des conditions nouvelles. S'ils devaient renaître un jour, j'espère qu'il en sera tenu compte.

P. B.

Une édition sur film des fiches d'histoire biblique

Si les fiches d'histoire biblique, 1re année du degré moyen, qui ont été publiées dernièrement par notre Guilde de documentation peuvent aider les maîtres de classes à plusieurs années, elles ne sont pas d'un usage aisé dans une classe à une seule année. Pour les présenter à 30 élèves, il faut en effet les recopier au tableau ; c'est long, et surtout les illustrations sont perdues. Quant à munir sa classe d'un minimum de 20 jeux de fiches, ce serait trop coûteux.

C'est à l'intention de ces classes, et selon une formule que nous croyons nouvelle, que nous avons édité ces 23 fiches sur film, en clichés positifs 24×36. Clichés positifs : même apparence que les fiches imprimées, lettres noires sur fond blanc. Il ne s'agit pas d'un film fixe habituel : il est impensable qu'un maître déroule sur l'écran 7 ou 8 fiches à l'heure. C'est pour cela que l'obligation où nous sommes (pour des raisons techniques dépendant étroitement des possibilités de nos laboratoires-cabinets de toilette) de fournir ces 23 clichés en trois morceaux de 10, 10 et 3 images, n'offre pas un gros inconvénient. De toute

façon, avant de les projeter, vous les découperez et les classerez dans 23 enveloppes portant le numéro et le titre de la fiche. Pour les passer, nous livrons un seul cadre métallique, solide et démontable. C'est la solution la plus économique que nous pouvons vous proposer.

Pourtant, si vous le désirez, nous pouvons vous fournir ces 23 clichés montés dans 23 cadres 5×5. Ce sera plus cher, hélas !

Ces clichés sont d'une netteté et d'une lisibilité parfaites. Que notre collègue Delacrétaz (Renens), responsable du tirage, en soit félicité.

Tarif

a) 23 clichés fiches Histoire biblique et un seul cadre 5×5 démontable : 3 fr. 90 port compris ;

b) Comme a), plus les 5 clichés des cartes géographiques de la brochure « La bible enseignée », croquis qui sont le complément tout indiqué des fiches : 4 fr. 70 ;

c) Les 23 clichés montés dans 23 cadres : 15 fr., plus 0 fr. 80 de port et d'emballage.

Nous ne sommes pas une maison de commerce ; chacun comprendra que nous ne pouvons donc rien envoyer à l'essai et que nous ne pouvons pas tenir boutique ouverte toute l'année. Que ceux que la question intéresse le fassent savoir dans un délai de 2 à 3 semaines. Merci d'avance.

Gaston Falconnier, Faverges 16, Lausanne.
CCP II 155 03.

Echallens : un départ

L'annonce de la retraite de Mlle Henriette Fontannaz a pu paraître une plaisanterie à tous ceux qui ont l'avantage de la connaître...

Vive, primesautière, gaie par nature, combative à l'occasion, Mlle Fontannaz a conservé cette jeunesse de cœur, cet esprit pétillant qui la faisaient aimer de tous.

Brevetée en 1920, Mlle F. enseigna 5 ans à Goumoens, autant à Valeyres et un quart de siècle à Echallens où elle était appréciée des parents et profondément aimée de ses petits élèves.

Elle présida pendant de nombreuses années la sympathique association du costume vaudois « Le Barbutzet » ; fut l'animatrice du Cercle littéraire qui bénéficia de sa compétence et de son intelligente collaboration.

Dans sa séance d'automne, la section d'Echallens de la SPV a pris congé de cette sympathique collègue, et, par la voix de son président, M. J. P. Monod, lui présente ses vœux pour une retraite longue et heureuse.

R. M.

Ecole normale du canton de Vaud - Concours 1958

Liste des prix

décernés le mercredi 24 décembre 1958

Français :

MM. Pierre-André Bichsel	2 g B	1er prix
Jacques Collet	2 g B	1er prix
Bernard Gander	3 g A	2e prix
Mlles Claire-Lise Massard	2 f A	2e prix
Lise Magnenat	3 f	1er prix

Mathématiques :

M. Jean-Pierre Besson	3 g A	1er prix
-----------------------	-------	----------

Sciences :

MM. Philippe Mermoud	2 g A	3e prix
Jean-Philippe Reymond	2 g B	1er prix

Allemand :

MM. Georges Ray	2 g B	3e prix
Paul Holenstein	3 g A	1er prix av. fél.
Mlle Edith Rosset	2 f B	1er prix

Pédagogie :

M. Roland Corbaz	4 g B	1er prix
------------------	-------	----------

Histoire :

Mlle Rita Styliotopoulos	2 f B	1er prix av. fél.
--------------------------	-------	-------------------

Violon :

M. Paul Holenstein	3 g A	1er prix
--------------------	-------	----------

Travaux manuels :

M. Jean-Paul Hürlimann	2 g A	1er prix
Mlle Liliane Righetti	2 enf	1er prix av. fél.

Modelage :

M. Jean-Jacques Bolanz	2 g A	2e prix
Mlle Suzy-Ann Rochat	3 enf	2e prix

Histoire de l'art :

M. Denis Mottet	3 g A	2e prix
-----------------	-------	---------

Dessin :

Mlles Arlette Müller	2 f A	2e prix
Janine Diserens	2 f B	2e prix
Lise de Dompierre	2 enf	1er prix
Chistiane Chevalley	3 enf	1er prix
Liliane Canepa	sect. F	3e prix
Mme Marie Pichard-Vaudroz	sect. F	1er prix

Chant :

M. Michel Hostettler	3 g B	1er prix
Mlles Lucienne Chevalley	2 f A	2e prix
Janine Gesseney	2 f A	1er prix
Irène Gaudibert	2 f B	1er prix
Françoise Giroud	2 f B	accessit
Marie-Claire Pochon	2 f B	1er prix

Couture :

Mlles Rachel Ramuz	2 f A	1er prix
Elisabeth Dufresne	2 f B	1er prix
Nelly Bourgeois	sect. F	1er prix av. fél.
Claudine Cérésolle	sect. F	2e prix

Société vaudoise de TM et RS

Cours de soudure au moyen de l'appareil Primus, le vendredi 16 janvier de 17 h. 30 à 20 h. au Collège des Croix-Rouges, par M. Braghiroli, de la Société Castolin. Les collègues qui possèdent un soudeur Primus sont priés de l'apporter. On pourra s'en procurer à un prix avantageux le jour du cours. Prix du cours : Fr. 2.—.

Les vendredis 23 et 30 janvier à l'Ecole des Métiers, de 18 à 20 h., M. Wicht, machiniste, nous fera un exposé avec démonstrations sur l'utilisation des machines à bois (circulaire, ruban, perceuse, dégauchisseuse) en insistant sur la prévention des accidents.

Le nombre des inscriptions étant limité, la priorité sera accordée aux collègues OP et maîtres TM.

Prix : Fr. 3.—. Inscriptions jusqu'au 15 janvier.

Pour ces deux cours, la finance d'inscription au CCP II.13388, G. Conne, Lausanne, servira d'inscription.

Le Comité.

Cours de ski de l'AVMG

Notre Association organise, durant l'hiver, les cours suivants :

1. **Cours de ski des mercredis après-midi**, aux Paccots/Châtel-St-Denis, réservé aux débutants et skieurs faibles. Ce cours débutera le mercredi 14 janvier 1959. La moitié des frais de déplacement sera remboursée aux membres AVMG qui suivront les leçons. Renseignements et inscriptions auprès de M. Bernard Buffat, maître de gymnastique et ISS, Pully.
2. **Cours de ski du relâche**, les 14, 15 et 16 février 1959, qui aura lieu :
— pour les débutants et skieurs faibles à La Léchette ; renseignements et inscriptions auprès de M. Jean-Pierre Paquier, maître prim. sup. et ISS, Château-d'Œx.

— pour les skieurs moyens et avancés aux Marécottes/Salvan ; prix : Fr. 45.— pour le logement, la pension et l'abonnement à courses illimitées sur le téléski et le skilift. Renseignements et inscriptions auprès de M. Jean-Jacques Lambercy, ISS, maître de travaux manuels, Champ-Soleil 18, Chailly/Lausanne.

Les membres AVMG auront la moitié de leurs frais de voyage remboursés.

Pendant les vacances de Pâques :

3. **Cours de ski familial**, à Bretaye.
4. **Cours de ski de station**, éventuellement à St-Moritz.
5. **Cours de ski de haute montagne**.

Le responsable des cours de ski :
Claude Bucher.

GENÈVE

Séance plénière du 26 novembre

Nous avons eu le privilège d'entendre Monsieur Haas, secrétaire permanent de l'Association des Commis de Genève, nous parler du problème des syndicats et de l'école.

Qu'est-ce que l'entreprise moderne ? demande d'abord Monsieur Haas.

Economiquement, elle est à base capitaliste, axée sur la recherche du profit. Juridiquement, elle est dominée par une forme nouvelle, inventée pour elle, la personne morale. Ce qui caractérisait l'entreprise ancienne, du type artisanal, c'était la hiérarchie et les cloisons étanches à l'intérieur des métiers eux-mêmes. Il n'en demeurerait pas moins que le maître, le patron, le propriétaire du capital était moralement et financièrement engagé envers son entreprise et qu'il y travaillait en collaboration avec ses ouvriers, ses compagnons. A ses privilèges économiques correspondait un risque humain.

Dans l'entreprise moderne, le patron, de maître d'œuvre qu'il était jusqu'au début de l'ère industrielle, est devenu le possesseur de l'énergie.

Il n'est plus celui qui produit une œuvre déterminée, dépendant de ses capacités professionnelles, il représente le capital investi. Et voilà qu'apparaît, symbole de cette nouvelle puissance, la personne morale...

La concentration des capitaux nécessaires aux entreprises a fait échapper la direction de celles-ci à ceux qui les possèdent. Elle est maintenant confiée à un salarié : le directeur. Et ce dernier doit connaître son métier, qui s'apprend, comme tout métier, et n'est plus le fait d'une promotion hiérarchique. On entre dans l'ère des organisateurs qui substitue l'administration des hommes à celle des choses.

L'ancienne fonction patronale a éclaté, remplacée par deux entités bien distinctes : le patronat capital et le patronat direction.

Ainsi, dans l'esprit des travailleurs, il y a deux sortes de patronat : le visible, la direction, qui vit les risques de l'entreprise, qui a charge d'âmes, et l'invisible, l'anonyme, sans responsabilité quelconque, pourtant détenteur du capital et qui s'arroge le droit au profit.

Le premier patronat, c'est celui des relations patronat-syndicat ; le second, des relations capital-travail...

Et l'on peut immédiatement se demander que devient l'homme, le travailleur qui sera demain l'enfant d'aujourd'hui, dans ce complexe de relations...

Tout en donnant satisfaction aux besoins légitimes du travailleur, le travail doit être créateur d'une valeur sociale et non seulement de valeurs purement économiques.

Nous sommes dans une période de transition : une troisième révolution s'opère sous nos yeux, qu'on appellera atomique peut-être, mais qui est plus particulièrement marquée par « l'automatique ».

Sous l'impulsion formidable des découvertes en électrotechnique, en cybernétique, etc., la machine est en train de chasser l'homme de sa place de travail et de lui substituer le robot. Mais attention, pas dans tous les secteurs.

Dans les secteurs primaire et surtout secondaire, hautement propices au développement de la productivité, le phénomène développera tous ses effets, car la machine y est éminemment susceptible d'utilisation.

Dans le secteur tertiaire, ce phénomène a beaucoup moins d'importance...

En Suisse, les activités professionnelles ont vu le secteur primaire décroître de 37 à 17 % de la population active de 1890 à 1950, le secteur secondaire rester stable de 42 à 46 %, et le secteur tertiaire passer de 21 à 37 %...

Jean Fourastié, le grand économiste français, ne prédit-il pas qu'à la fin de la troisième révolution industrielle, celle dans laquelle nous venons d'entrer, le 80 % des travailleurs appartiendrait au secteur tertiaire, celui des employés.

Après avoir décrit le macrocosme dans lequel s'intégrera plus tard l'enfant, M. Haas en vient au syndicat proprement dit.

Pour pallier les difficultés causées par la maladie et le décès, les premières caisses de secours mutuels virent le jour en 1818 dans l'imprimerie. Il fallut attendre le troisième quart du siècle pour voir apparaître une sorte de défense contre le chômage, des fonds de grève, même certaines assurances pour les cas d'invalidité, ou en faveur des vieillards et des survivants.

Très vite ces mutuelles, à caractère économique et social tout à la fois, reposant sur la solidarité des membres les uns envers les autres, s'occupèrent des questions de travail, d'horaire et de rémunération.

Et le secrétaire de l'ACG de nous donner des renseignements détaillés sur le syndicat dont il est le secrétaire.

Les branches d'activité dans lesquelles sont appelés à travailler les employés sont extrêmement diverses : assurances, régies, transports, régies, magasins à rayons multiples, pharmacies, quincailleries, etc. ; il y en a aussi, et dans une proportion qui va grandissant, dans les autres professions : métallurgie, bâtiment, horlogerie...

L'apprentissage normal d'employé est de 3 ans (4 ans au maximum). Dans la vente, il n'y a que 2 ans (2 ans et demi au maximum).

L'obtention du certificat de capacité permet de se présenter par la suite aux examens supérieurs : d'employé de banque, d'employé d'assurance, de correspondant, d'expert comptable, de comptable diplômé, du commerce de détail...

A peu près 45 % des jeunes ne font pas d'apprentissage à Genève et préfèrent (pour des raisons économiques la plupart du temps, parfois à cause d'un manque de matière grise) devenir des manœuvres. Il y a là cause de nombreux conflits, plus tard, lorsque, devenu homme, le travailleur se rend compte de son état d'infériorité sociale et matérielle. Même les filles doivent être encouragées à entrer en apprentissage.

Il faut persuader les parents qu'il n'y a pas meilleure garantie pour leur enfant, contre le chômage, contre les aléas de l'existence, qu'un métier bien appris avec un certificat fédéral de capacité en poche.

Il faut surtout être conscient du fait que la profession d'employé demande une bonne formation scolaire. Les jeunes gens et les jeunes filles dont les notes de français et d'arithmétique sont insuffisantes ont bien peu de chances d'arriver à quelque chose dans cette profession et leur apprentissage y est bien compromis.

M. Haas aborde alors l'important problème des techniciens, dont notre pays a un urgent besoin. Il conclut enfin en ces termes :

Il faut surtout en un moment où le travail de groupe gagne en importance, que vous preniez conscience de devoir y amener vos élèves. Il n'y aura pas de place pour eux demain dans quelque métier que ce soit, s'ils ne savent pas travailler harmonieusement au sein d'un groupe organisé, rouage d'un organisme plus vaste... La dynamique de groupe, loin d'ailleurs de perdre l'individu, lui permet de se dépasser s'il sait jouer le jeu et s'intégrer dans le travail en commun...

La profession d'employé a besoin de bases très fortement charpentées de français, de calcul et de langues étrangères...

Elle serait portée à réclamer une éducation et une instruction utilitaire, axées sur la préparation au métier.

Mais la vie réclame autre chose, demande plus pour ériger l'enfant à sa véritable structure d'homme. Plus le progrès technique sera poussé, plus la contrepartie humaine et culturelle devra être développée sous peine de rupture d'équilibre individuel et social.

Cette belle conclusion fut suivie de chaleureux applaudissements. Nous exprimons encore à M. Haas nos vifs et sincères remerciements.

J. E.

U. A. E. E.

Fondue traditionnelle du mercredi 14 janvier

Chères collègues, une fois remises des festivités de fin d'année, pensez à venir nombreuses manger la fondue au Café des Touristes, place Cornavin 22, le mercredi 14 janvier. Inscrivez-vous chez Mme S. Eigemann, 5 bis, chemin Mestrezat, tél. 34 16 11, jusqu'au lundi 12 janvier, à midi.

C. G.

Equipe de basket de l'UIG

Comme promis, voici le reflet de l'activité de notre équipe durant l'année écoulée.

D'avril à octobre, nous avons disputé le **championnat du GAB** (Groupement autonome de basket).

Voici le classement final :

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Forfaits	Points
1. Bambi BC	16	14	0	2	0	44
2. UIG	16	11	1	4	0	39
3. Amicale sportive	16	11	0	5	0	38
4. Plainpalais BC	16	9	1	3	3	32
5. CGTE 1	16	6	1	9	0	29
6. Migros 1	16	7	0	8	1	29
7. CH Châtelaine	16	5	1	9	1	26
8. Services industriels	16	5	0	8	3	23
9. Philips 1	16	2	0	14	0	20

En novembre et décembre, nous avons disputé le **Championnat corporatif** qui a repris vie cette année et dont voici le classement :

1. Migros 15 points ;
2. UIG 13 pts ;
3. Services industriels 11 pts ;
4. Charmilles 9 pts ;
5. Atar 7 pts ;
6. Bancards 5 pts.

Nous avons en plus commencé le **Challenge de l'Amitié 1958-1959** qui se terminera en mars. Nous avons déjà disputé :

- UIG - Parcs et Promenades 35-20 ;
- UIG - Rapid Vernier, forfait de Rapid ;
- UIG - CGTE I 45-27 ;
- UIG - Bambi I 51-55 ;
- UIG - CGTE II 56-20 ;
- UIG - Amicale sportive 46-56 ;
- UIG - Sporting Ila 49-38.

Nos joueurs n'ont pas chômé, puisqu'en une année ils n'ont pas disputé moins de 60 rencontres !

Les résultats sont encourageants et nous les devons à l'homogénéité de notre team et surtout à l'entraînement sérieux que nous suivons depuis septembre sous la direction experte de M. Domenjoz ; profitons-en pour le remercier de son dévouement.

Ces résultats flatteurs n'effacent cependant pas un gros point noir : celui du recrutement. En effet, la moyenne d'âge de nos joueurs est élevée ; de plus, ce sont les plus anciens qui sont les plus fidèles !

Nous sommes surpris que nos jeunes collègues membres de l'UIG ne se joignent pas à nous ; n'y en a-t-il point qui s'intéressent au basket ?

Nous sommes sûrs d'autre part que le retour du SE à l'UIG nous amènera de nouveaux équipiers.

Que tous ceux qui désirent se dégourdir viennent le **mardi à 17 heures, au Mail**, ou prennent contact avec nous ; nous les attendons ! Il faut que nous inscrivions deux équipes à la reprise du Championnat.

Nos **projets pour 1959** sont les suivants :

- Inscription de 2 équipes au Championnat GAB 59 ;
- Organisation d'un déplacement et rencontre avec une équipe non genevoise ;
- Mise sur pied d'un tournoi ;
- Participation au Championnat corporatif 1959 ;
- Dès janvier, notre entraînement du **jeudi (8 h., école Geisendorf)** reprendra ; chacun doit y venir, car nous avons beaucoup à apprendre.

Que nos joueurs et nos futurs joueurs préparent leurs pantoufles ; nous leur disons à bientôt sous les paniers !

Ch. Cornioley et H. Stengel.

NEUCHÂTEL

Propos pour l'an neuf

Avec V. Hugo, nous disons : « Comme le temps s'en va d'un pas précipité ! » Nos cheveux blanchissent et s'éclaircissent. Les jeunes nourrissent leurs illusions, si fécondes. Qu'ils les entretiennent assez longtemps et que les éléments qui les flétriront arrivent le plus tard possible !

Nous avons entrevu durant des semaines la douce et lumineuse perspective de Noël. Arrivée enfin, cette fête a passé comme un rêve. Puis les festivités du Nouvel An ont mis le terme à ces joies éphémères.

Avons-nous donné une place quelconque aux joies spirituelles qui seules demeurent ? Avouons qu'elles ne nous ont pas assez préoccupés. Aussi est-ce étonnant que ce bonheur factice nous laisse mélancolique au moment où il faut reprendre le collier ? Regrets du passé et des jouissances à jamais disparues. « Mais où sont les neiges d'antan ? » Vision angoissante d'une nouvelle année où tout est mystère et incertitude, où la science peut nous apporter les plus sensationnelles et redoutables découvertes ou réalisations, où la méchanceté des hommes, des tyrans de ce monde, se joue de la destinée des peuples et des individus, et en rit secrètement.

Non ! Ce sombre tableau ne va pas nous arrêter. Rien n'est plus déprimant que le pessimisme. Nous ne croyons pas, évidemment, les hommes capables de construire un monde meilleur quand la spiritualité y est bafouée ou reléguée à l'arrière-plan. C'est celui qui place sa foi dans les valeurs permanentes, qui laisse l'objectivité absolue inspirer d'en haut se saisir de son esprit, qui pourra perpétuer les preuves indéniabiles d'une éternelle fécondité.

W. G.

Chez nos membres

25 ans de services. Mlle Margotte Perrin a été fêtée par les autorités cantonales et communales quelques jours avant Noël pour le 25^e anniversaire de son entrée en fonctions. Notre collègue fut victime de la situation inverse de celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'elle obtint son brevet à l'époque d'incessantes suppressions de classes. Elle dut se résigner à faire d'interminables remplacements ou à n'occuper que des postes provisoires jusqu'au jour où elle bénéficia enfin d'une nomination définitive. Cette institutrice passa d'abord plusieurs années aux Calames sur Le Locle avant d'être titulaire de classes du degré supérieur de la ville, actuellement de 8^e année, où elle enseigne avec beaucoup de bonheur, grâce à ses fortes qualités pédagogiques, à son caractère agréable et franc. Pour notre société, Mlle Perrin fut une aide précieuse et des plus diligentes comme secrétaire-correspondante de la section du Locle durant une longue période. Dans une cérémonie discrète, au Bureau de la Direction des Ecoles, le président de la SPL eut l'occasion de relever les mérites de cette sympathique collègue et de lui exprimer notre reconnaissance.

Le 2 janvier 1933, une toute jeune institutrice qui n'avait encore enseigné nulle part était placée d'emblée, sans même y être introduite par un membre d'une autorité quelconque, à la tête d'une classe de campagne à tous ordres, au bout du monde, à 5 km. « rière » La Brévine, et en pleine rigueur de l'hiver. Et cette vaillante collègue, Mlle Louise Sauser, est encore présentement en fonctions dans ce petit collège de Bémont. Le président de la section, M. Hasler, par la bourrasque glaciale de ce 2 janvier 1958, monta jusque-là pour la

féliciter et lui présenter les vœux de ses collègues. On ne saurait assez souligner ici l'exemple de fidélité vraiment exceptionnel de Mlle Sauser qui, par ailleurs, réussit admirablement dans son enseignement par son sens pédagogique, son savoir-faire et son dévouement sans réserve. La population et l'autorité scolaire le reconnaissent justement. L'attachement de cette maîtresse à ce hameau perdu et pourtant poétique malgré l'âpreté de son climat, est d'autant plus méritoire qu'elle possède le brevet spécial pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et celui de lecture labiale, qui lui auraient permis de prétendre à des postes plus avantageux.

Puissent ces deux excellentes institutrices faire bénéficier encore de nombreux élèves de leur compétente et féconde activité.

Départ. Mlle Hélène Huguenin, institutrice à La Chaux-de-Fonds, qui fut fêtée il y a quelques mois pour ses quarante ans d'enseignement, se voit contrainte d'abandonner l'enseignement pour raison de santé. C'est un grand dommage pour les élèves qui auraient pu encore profiter de sa belle culture, de sa haute valeur d'éducatrice consciencieuse et dévouée. Il y a peu de temps, Mlle Huguenin nous écrivait tout ce qu'elle devait à certaines de ses institutrices qui l'avaient marquée profondément et orientée vers la carrière de l'enseignement, puis le bel hommage qu'elle pouvait rendre à sa digne mère, veuve de bonne heure avec cinq petits enfants dont notre collègue était l'aînée, et qui consentit à de gros sacrifices pour permettre à sa fille d'étudier. Cette reconnaissance et cette noble évocation s'ajoutant à sa foi chrétienne seraient à elles seules assez significatives de l'élévation des sentiments qui animaient Mlle Huguenin dans sa tâche et lui procuraient l'ascendant bienfaisant et durable qu'elle exerçait sur ses grandes élèves. C'est un âge, en effet, où il est souvent difficile et délicat d'intervenir adroitement sans heurter l'amour-propre. Que cette collègue distinguée ait la satisfaction, avec celle du devoir accompli au mieux, de voir sa santé s'améliorer rapidement et lui permettre de jouir pleinement d'une douce et longue retraite.

W. G.

Départ

Mlle Denyse Barrelet, institutrice à Colombier, quitte l'enseignement pour se marier. Nos vœux les meilleurs pour son bonheur.

W. G.

Adhésions

Une jeune collègue, Mlle Paulette Perrelet, institutrice à La Corbatière (La Sagne) vient d'être admise dans la SPN-VPOD. Qu'elle y soit la bienvenue !

Cordiale bienvenue à M. André Rognon, instituteur à Colombier, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD.

W. G.

MISE AU POINT**Il y a « cartel » et « cartel »**

Dans l'Educateur No 45 de 1958 a paru un article intitulé « Cartel ». La plupart de nos lecteurs ne s'y sont point arrêtés. Néanmoins, pour ceux qui ont cru y voir une confusion, il est bon de rappeler qu'il existe :

1. **Notre cartel VPOD** dont vous avez les comptes rendus habituels dans l'Educateur, qui réunit toutes

les associations VPOD du canton et que préside avec énergie et distinction M. Luc de Meuron.

2. **Le cartel syndical neuchâtelois**, présidé par M. Raoul Erard, et qui comprend toutes les associations syndicales cantonales dont notre propre cartel VPOD. C'est le cartel suprême ou nous sommes représentés par M. J.-P. Chabloz, notre secrétaire, à la délégation duquel nous faisons allusion dans l'article incriminé.

W. G.

COMMISSION D'ÉTUDE DE LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Composition de la sous-commission I

(Plan d'études et programmes des six premières années de l'école primaire)

Président : M. Willy Jeanneret, La Chaux-de-Fonds.
Vice-président : M. André Butikofer, Le Locle.
Rapporteur : M. Charles Bonny, Peseux.
Membres : Mme Germaine Bourquin, Neuchâtel ; Mlle Geneviève Fallet, Dombresson ; Mme Jeanne Huguenin-Matthey, Valangin ; Mlles Thérèse Schmid, Colombier, Irène Veuve, Neuchâtel ; MM. Max Béguin, Neuchâtel, Charles Ecabert, Neuchâtel Ernest Hasler, Le Locle, Adolphe Ischer, Neuchâtel, Marcel Jaquet, La Chaux-de-Fonds, Georges Mayer, La Chaux-de-Fonds, Marcel Oberli, Peseux, Paul Perret, Neuchâtel, Henri Rosat, Bevaix.

Composition de la sous-commission II

(Admission et promotion des élèves, fiches scolaires individuelles, information des parents ; début de l'année scolaire, époque des vacances, etc.)

Président : M. Paul Perrelet, La Chaux-de-Fonds.
Vice-président et rapporteur : M. Charles Bonny, Peseux.
Membres : Mme André Gentil, Le Locle ; Mme Dr Maria Gueissaz, Neuchâtel ; Mme Louis de Montmolin, Colombier ; Mlle Henriette Troesch, Fleurier ; Mlle Denise Zwahlen, La Chaux-de-Fonds ; MM. Cl. Grandjean, Travers, Paul Grandjean, Fontainemelon, Hubert Guye, Neuchâtel, Paul-Henri Jeanneret, La Chaux-de-Fonds, Eric Laurent, Colombier, Jules-Henri Perrenoud, Corcelles, Guido Stauffer, Cornaux, Philippe Zutter, Neuchâtel.

Composition de la sous-commission III

(Statut et programmes des classes préprofessionnelles)

Président : M. Léopold Berner, Colombier.
Vice-président : M. Numa Evard, Neuchâtel.
Rapporteur : M. Charles Bonny, Peseux.
Membres : Mlles Denise Baumgartner, Neuchâtel, Lucie Rosselet, Neuchâtel, Raymonde Schweizer, La Chaux-de-Fonds, Hélène Stotzer, La Chaux-de-Fonds ; MM. Hugo Amiet, Fleurier, Georges Arber, Le Locle, Ernest Bille, Corcelles, Fritz Bourquin, Neuchâtel, Roger Hugli, Colombier, Jean Marti, Les Ponts-de-Martel, Jean-Pierre Mouchet, Cortaillod, Marcel Rutti, Peseux, Fernand Sandoz, Cernier, Claude Vaucher, Dombresson, Willy Zwahlen, La Chaux-de-Fonds.

COURS DE LITTÉRATURE A L'UNIVERSITÉ POPULAIRE A LA CHAUX-DE-FONDS

Une introduction à la lecture de Balzac

Le cours que l'UPN a demandé à M. Jean-Louis Bellenot, professeur au gymnase et spécialiste de Balzac sur lequel il prépare une thèse, est conçu comme une sorte d'exploration familière et improvisée susceptible de guider le lecteur à travers taillis et fourrés d'une œuvre qui le déroute souvent par son exubérance et sa diversité. Dans ce cours limité à six leçons, le but du conférencier ne sera donc pas de donner une perspective exhaustive de la création balzacienne, mais de tenter, par quelques aperçus, d'éveiller la curiosité des auditeurs devant le monde souvent inattendu et toujours vivant que nous présente Balzac, d'essayer de le faire lire et aimer. Voici les thèmes qui seront traités : L'écrivain : le colosse de la plume — Du roman policier au roman philosophique — Visionnaire ou réaliste ? — Dialogue du révolté et du réactionnaire — Qui veut faire l'ange fait la bête : des amours platoniques de Madame de Mortsauf à celles de la courtisane.

Six leçons de 75 minutes, le mardi de 19 heures à 20 h. 15, à la salle 16 du Gymnase, dès le 13 janvier 1959. La finance d'inscription est de 6 francs ; elle peut être supprimée pour les chômeurs et réduite pour les apprentis et-étudiants.

Une exposition Balzac sera organisée par la Bibliothèque de la ville, dans ses locaux, dès le début du cours.

A La Chaux-de-Fonds

HISTOIRE DE L'ART : L'ARCHITECTURE cours de M. M. Billeter

Durant ce cours, M. Billeter se propose tout d'abord d'étudier la signification des termes « classique » et « baroque ». Que ce chapitre de la critique ne soit pas le seul qui aide à la lecture des monuments, cela est évident, de même que ces deux termes n'ont pas exactement le même sens sous des plumes différentes. Il n'en reste pas moins que les recherches faites dans cet ordre éclairent singulièrement l'étude de l'histoire de l'art.

Quant à la façon dont, au cours des siècles, les architectes ont utilisé les services des sculpteurs, des peintres, des mosaïstes et des verriers, elle est très variée. A chaque fois, cette collaboration, outre l'enrichissement propre qu'elle apporte à l'architecture, aide à en définir l'esprit, à le préciser. Chaque style a eu ses vues sur ce sujet.

Grâce aux propriétés des matériaux modernes, l'architecture, comme le génie civil, propose à nos yeux des formes très nouvelles. Faut-il les considérer comme des résultantes de pures données techniques ? Ne peut-on les appeler des créations artistiques au même titre que les formes proposées par d'autres siècles ?

Ainsi, ce cours aidera certainement à la lecture de l'architecture. Les exemples seront tirés de toutes les époques et, durant les dernières heures, de la nôtre.

Cours de 6 leçons dès le mercredi 14 janvier, à la salle Stébler du Gymnase. Finance d'inscription : 7 fr. (réductions habituelles).

U. P. N.

La commission de propagande.

Autres cours recommandés (A La Chaux-de-Fonds) : Littérature : Balzac, par M. Jean-Louis Bellenot, dès le mardi 13 janvier.

JURA BERNOIS

Naissance d'une Communauté d'élèves à l'Ecole normale des instituteurs

De tous côtés, l'on nous demande en quoi consiste la nouvelle organisation qui s'est installée à l'Ecole normale des instituteurs sous le nom de « Communauté des élèves de l'Ecole normale ». Nous répondrons en laissant la parole à nos élèves, puis nous ajouterons quelques compléments jugés indispensables.

La communauté s'exprime donc ainsi :

« Après plusieurs mois d'existence, convaincus de notre réussite, il nous semble bon de faire participer le public, et notamment nos futurs collègues, à notre découverte, et de leur indiquer notre tâche et nos aspirations actuelles.

Le 15 janvier 1958, une requête appuyée des signatures de 34 élèves sur les 36 alors présents à l'Ecole normale était remise à notre directeur. Cette requête stipulait entre autres :

- que soit accordée aux élèves la possibilité de procéder à une nouvelle organisation de l'école, basée sur les principes modernes de l'éducation ;
- que le nouveau système devrait tendre à développer l'autonomie des élèves dans tous les domaines qu'il serait possible d'abandonner à leur discernement.

Dans ce sens, les élèves s'engageaient à élaborer une constitution. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous tenons à préciser qu'il ne s'agissait pas là d'une réaction contre un régime disciplinaire traditionnel considéré comme trop rigoureux. Au contraire, cette initiative était plutôt l'aboutissement d'une longue et lente évolution qui s'était opérée dans l'esprit d'une jeunesse qui veut vivre plus pleinement, participer et être responsable. Notre directeur accepta d'emblée et très favorablement cette demande et engagea les élèves à poser rapidement les bases de la nouvelle organisation. Le 25 février 1958, les élèves, réunis en assemblée générale, acceptaient (après discussion et votation à l'urne, au bulletin secret) par 35 voix contre 1 la création d'une Communauté des élèves de l'Ecole normale et, du même coup, sa constitution. C'est donc bien plus une renaissance qu'une révolution qui s'est opérée à l'Ecole normale.

Une jeunesse qui se veut créatrice et vivante doit pouvoir modifier et même contredire l'opinion qui existe en son sein, et réagir, d'une manière constructive, contre certaines structures qu'elle juge dépassées. Ce que l'on voulait, c'était donner à l'école un souffle nouveau. Nous désirions aussi prendre sur nous une partie des responsabilités et, par là même, soulager notre directeur de tâches quelquefois secondaires. Ainsi, **l'école d'aujourd'hui répond véritablement à nos aspirations modernes et juvéniles.**

Il est peut-être bon, avant de présenter notre constitution et la structure de notre communauté, de parler de ce qui existait auparavant.

Il régnait dans notre école un esprit de classe avant tout statique. Un véritable fossé s'était créé entre jeunes et aînés. La franche camaraderie, l'amitié entre les classes, l'enthousiasme étaient comme autant d'absents ou, s'ils apparaissaient, une espèce de censure les refoulait au plus vite.

A l'époque où nous n'étions que les petits de quatrième, les aînés, dans un esprit purement démago-

gique, créaient le climat favorable à l'éclosion d'une tendance à se rebeller contre l'autorité supérieure. Aussi, par principe et depuis des années éduquaient-ils les nouveaux à se révolter contre le directeur. Ce principe a été bien difficile à extraire de l'esprit du normalien. Il était déjà entré dans les mœurs et était bien ancré dans le fond de tous les élèves. Il a donc fallu faire admettre à chacun le principe selon lequel, à l'avenir, les élèves marcheraient « de pair », côte à côte avec la direction. L'introduction d'un nouveau style de vie répondait donc, on le voit, véritablement à un besoin. C'est dans cette optique que la communauté a axé sa constitution. Le préambule de celle-ci reflète bien l'esprit général qui y règne :

Préambule : Pour répondre à des exigences éducatives, sociales, morales et récréatives conformes aux temps modernes, il est créé, sous le nom de Communauté des élèves de l'Ecole normale, une association d'élèves ayant pour but :

- de développer le sens des responsabilités ;
 - de conférer à l'école le caractère d'une véritable communauté juvénile ;
 - de développer l'autonomie de ses membres.
- Notre communauté repose sur un véritable système démocratique :
- le législatif : Assemblée générale (comprenant les élèves externes et internes) ;
 - l'exécutif : Conseil général (comprenant les conseillers suivants : à la Santé et à l'Hygiène ; aux Loisirs ; aux Finances ; à l'Information ; à l'Economie ; à la Justice ; aux Sports ; à la Bibliothèque) ;
 - le judiciaire : Cour d'honneur (comprenant un président plus un juré par classe).

Les différents conseillers sont élus pour trois mois et un président est nommé pour chaque assemblée. **On supprime ainsi l'idée même qu'il puisse se former une « cour » gravitant autour de la direction.** Notre constitution a été sanctionnée par le corps enseignant et la Commission des écoles normales. Elle a dès lors droit de cité réglementaire. Elle a même reçu les félicitations et les encouragements des grands maîtres de la pédagogie actuelle : Cousinet, Ferrière, Freinet.

Mais à côté d'un aspect qui pourrait paraître plutôt administratif, la communauté respire un esprit profondément moral :

- elle est basée sur le respect de la personne humaine et la liberté de l'individu ; une collaboration s'appuyant sur une confiance réciproque est son armature essentielle ;
- elle supprime les différences et les divergences entre classes, et l'époque des « petits » de quatrième et des « Messieurs » de première est révolue ;
- la bonne marche de la communauté réclame aussi la suppression de tous les clans dont l'esprit serait contraire à celui qu'elle prône ;
- elle n'est pas un bloc immobile, elle veut être quelque chose de dynamique, de vivant, à la mesure de ceux qui l'animent ; pour chacun d'entre nous, elle est un moyen de progrès autant moraux et sociaux que culturels, **ainsi qu'un « banc d'essai » aux responsabilités qui nous attendent.**

On voit, par cette brève esquisse, qui a été rédigée par les aînés de l'Ecole normale et sanctionnée dans



Fig. 1. Communauté des élèves de l'Ecole normale. Les cinq premiers présidents. La communauté « consomme » beaucoup de présidents ; cette charge ne doit pas aboutir à créer un sous-directeur. Aussi le président est-il remercié à chaque Assemblée générale pour les services rendus. Il est néanmoins rééligible. (Photo Ed. Guénat, 3.10.58.)

ses termes par l'Assemblée générale de la communauté, de quel esprit s'inspire la nouvelle organisation. La part que nous avons prise, personnellement, à la rédaction de la constitution, est des plus réduites : nous avons assisté à une séance de Conseil général (provisoire) pour y délimiter les secteurs pouvant être confiés au discernement des élèves et éviter ainsi tout chevauchement sur nos prescriptions réglementaires. Puis... nous avons brûlé l'estrade, pour nous servir de l'expression de C. Freinet, et ce fut à été pour nous feu de joie : ah ! que l'estrade flambait bien ! Car, à vrai dire, le système reposant sur la discipline hétéronome, même assoupli, par lequel nous avons dirigé l'Ecole jusqu'à ce jour, ne nous avait jamais donné pleine satisfaction. Aussi avons-nous peu à peu, au cours des ans, préparé le terrain à un changement de la conception même de la conduite de notre séminaire, et cela par une évolution confiante vers les méthodes de culture morale actives. L'éclosion de notre communauté est donc un aboutissement, et non un point de départ nouveau plus ou moins imposé. « Le point de rencontre, nous écrit C. Freinet après avoir pris connaissance de cette innovation, dans la clarté, de toutes les pistes où nous sommes laborieusement engagés pour aller vers un peu plus de lumière, un peu plus de civisme, une plus grande liberté dans la dignité du devoir accompli. »

Les principaux obstacles à l'installation d'un régime autonome, poussé d'ailleurs, en l'occurrence, aux confins du possible, ont été vaincus par nos élèves qui, à la suite de discussions loyales et ouvertes, ont abouti à une constitution intelligente, bien équilibrée, frappée au coin du bon sens.

Certes, on ne saurait demander à un organisme âgé de quelque neuf mois d'avoir atteint du premier coup à la perfection.

Une chose est certaine : la nouvelle organisation a changé de fond en comble le style de vie de l'Ecole. D'autre part, il faudrait déjà des pages et des pages pour énumérer et commenter les initiatives heureuses prises par les « responsables » ou par l'Assemblée générale, ou par son président. Les quelques séances de la Cour d'honneur auxquelles nous avons assisté ont été fort édifiantes : maintes situations qui, jadis, seraient demeurées équivoques, y ont été immédiatement dénouées, liquidées, sans qu'il n'en subsiste de

regret ou de rancœur. Plusieurs élèves, placés en face d'authentiques responsabilités, ont eu l'occasion de se révéler, de s'affirmer.

Bref, tout est devenu plus sain, plus ouvert, plus transparent : là réside le véritable bénéfice de la communauté, bénéfice d'ordre moral surtout.

« La communauté, est-il besoin de le dire, poursuivent nos élèves, ne tient nullement à se séparer des anciens normaliens. Elle désire plutôt une collaboration étroite entre ceux qui ont l'expérience et les plus jeunes. Elle appelle cette collaboration, par exemple, au sein d'une authentique association amicale, dont elle a d'ailleurs déjà défini les traits essentiels.

Dans ce sens, et dans la ligne dont s'inspire notre communauté, nous leur adressons un appel :

Pour avancer et progresser, nous aurons besoin de vos suggestions, de vos témoignages, de votre compréhension. Vous devez être pour nous un soutien moral ; dans les moments difficiles, vous pouvez nous servir d'appui et donner l'élan nécessaire à un nouveau départ. »

D'un projet de statuts d'une Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale, élaboré par les aînés de la communauté, nous extrayons ce qui suit :

L'association aura pour buts, notamment :

- de maintenir avec l'Ecole normale un contact étroit sur le plan intellectuel, moral, pratique et professionnel ;
- de seconder l'Ecole dans sa mission.

Les moyens d'action envisagés sont les suivants :

- contacts lors de réunions périodiques ;
- organisation de cours, conférences, excursions ;
- présentation de communications émanant de ses membres lors des assemblées générales ;
- mise en circulation de revues, périodiques ;
- publication d'un bulletin annuel, imprimé.

En outre, cette Amicale pourra recueillir les suggestions, les vœux et propositions de ses membres quant à l'Ecole normale et les transmettre à qui de droit par le directeur de l'Ecole normale.



Fig. 2. Communauté des élèves de l'Ecole normale. L'ensemble des élèves constitue l'Assemblée générale, autorité suprême de la communauté. Les décisions y sont prises à la majorité des deux tiers. Les votations importantes se font à l'urne. Tous les élèves jouissent des mêmes droits et sont astreints aux mêmes devoirs communautaires. (Photo Ed. Guénat, 3.10.58.)

L'activité d'un tel groupement créera, on le voit, un double courant d'information entre l'instituteur aux prises avec les difficultés pratiques de l'enseignement et l'Ecole, qui ne peut se passer des informations de ce dernier, si elle veut œuvrer à même la vie, et à même l'expérience pédagogique qui se déroule jour après jour, dans nos classes primaires. L'Ecole, de son côté, pourra mettre à la disposition des membres de l'Amicale, selon une convention à arrêter, ses bibliothèques, ses ateliers, et certains moyens d'enseignement, dont ceux contenus dans sa nouvelle bibliothèque de méthodologie, création récente, précisément, de la communauté.



Fig. 3. L'insigne de la communauté. Sa création a été décidée en assemblée générale; celle-ci a chargé l'actuelle seconde classe d'élaborer les projets. L'insigne adopté a été retenu, à la majorité, sur trois propositions.

L'essentiel sera que l'Amicale chemine **avec** l'Ecole normale, et cela pour construire et améliorer; avec l'Ecole — non sous la tutelle de celle-ci — pour le plus grand bien de notre séminaire.

L'Amicale sera donc la pierre de touche des sentiments de l'ancien élève envers son Ecole, et le lieu où il pourra apporter une contribution constructive à l'avenir de celle-ci.

Ed. Guéniat.

A L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS

Conférence sur l'éducation routière

Récemment, la Communauté des élèves de l'Ecole normale a reçu M. Ketterer, docteur ès sciences économiques, chef du bureau de l'éducation routière du canton de Berne, accompagné de M. Wyss, caporal de gendarmerie et chef de district à Courtelary, du caporal de police Lehmann, chef du garage du commandant de police, et de M. Kohler, opérateur de la maison Wander. Il s'agissait d'entretenir nos futurs instituteurs sur le vaste problème de la circulation routière.

M. Ketterer, dans un exposé remarquable, a notamment relevé la proportion toujours plus grande d'accidents mortels survenant sur la chaussée. Il a conclu en disant qu'il faut éduquer le peuple et principalement les enfants aux règles de la circulation, afin de sauver la vie d'innocentes victimes.

Il appartenait au caporal Wyss de parler des contacts nouvellement établis entre la gendarmerie et les écoles. En pédagogue né, il a présenté aux normaliens la méthode d'enseigner le code de la route aux élèves des divers degrés de nos écoles. Il a illustré sa causerie de clichés fort évocateurs.

Une discussion des plus nourries a suivi, au cours de laquelle chacun put poser des questions auxquelles les deux conférenciers répondirent de bonne grâce.

Il appartenait à A. Hof, le président en charge de la Communauté, de remercier nos hôtes, ce qu'il fit en termes aimables et bien sentis.

Conférence utile qui a permis des échanges de vue intéressants et a prouvé que la Communauté, dont plusieurs membres sont « motorisés » (modestement il est vrai) suit avec attention le problème brûlant de la circulation routière.

Le conseiller à l'information :

François Mertenat.

Centre d'information pédagogique SPJ

Pour rendre service, selon son habitude, au corps enseignant, le Centre d'information pédagogique est entré en relation avec Pro Jura, l'Office jurassien du tourisme qui vient d'annoncer la parution d'une superbe série d'affiches.

Il s'agit d'une collection fort bien choisie de vues sur le Jura bernois, comprenant 13 reproductions fidèles, sur papier couché, de photos en couleurs. La grandeur exacte de l'image est de 32 cm. X 30 cm., mais l'affiche elle-même a 50 cm. de haut et 36 cm. de large. Les prises de vues sont de M. Jean Chausse, de Moutier, président de Pro Jura, et l'impression a été réalisée par l'imprimerie Robert S. A., à Moutier. Ce sont là des références qui assurent aussi bien le choix de l'image photographique que la qualité du tirage.

Ces affiches seront utiles dans l'enseignement, car elles présentent des sujets géographiques et des lieux historiques dont il est souvent question en classe. De plus, elles serviront encore à décorer un local scolaire de la manière la plus agréable.

Voici d'ailleurs la liste des sujets :

Saint-Ursanne, le cloître
Saint-Ursanne, la ville, vue générale
Les Franches-Montagnes en hiver
Saint-Brais, vue plongeante
Ferme des Franches-Montagnes
Goumois et le Doubs
Les gorges de Moutier
Delémont, le Vorbourg
Laufon, la porte St-Martin
Le château de Pleujouse
La Neuveville et son vignoble
Porrentruy, la tour Réfous
La crête du Chasseral

Grâce à l'obligeance de Pro Jura, et notamment de son secrétaire général, M. Henri Gorgé, maître secondaire à Moutier, le Centre d'information est en mesure de livrer **la collection complète au prix de 5 francs** (port compris). Les membres du corps enseignant bénéficient ainsi d'une réduction d'environ 25 % sur le prix courant.

Cependant, pour profiter de ces conditions avantageuses, nous devons faire une commande collective dans le plus bref délai, et nous prions instamment les collègues que notre offre intéresse de s'annoncer sans retard, soit en versant d'avance le montant de 5 francs sur le compte postal du Centre d'information pédagogique, Porrentruy, IVa 9393, ou en adressant une carte de commande à l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy.

Nous recommandons au corps enseignant d'acheter cette belle collection de vues jurassiennes.

DIVERS

Service de placement SPR

Jeune Grisonne de 17 ans, étudiante à Lausanne depuis le printemps 59, cherche pension dans une famille où elle pourrait aider un enfant pour l'allemand. Offres à André Pulfer, Corseaux VD.

Orientation professionnelle

Les conseillers de profession de la Suisse romande se sont réunis récemment à Lausanne sous la présidence de M. James Schwaar, afin d'organiser des groupes de travail.

Une liste de sujets à traiter avait été envoyée préalablement aux orienteurs qui devaient indiquer ce qui les intéressait spécialement.

Dans cette liste, on trouve les sujets suivants :

- L'orientation universitaire
- L'orientation des infirmes
- Le contrôle de l'orientation professionnelle
- Les bourses d'apprentissage
- Le choix des apprentis dans les grandes entreprises
- L'étude des métiers
- Le choix professionnel à la campagne et à la montagne
- Tests d'intelligence et de projection
- L'information professionnelle à l'école.

C'est ce dernier sujet qui a rencontré le plus de suffrages pour la première rencontre ; il fut introduit par M. J. Schwaar qui, dans un exposé fort intéressant, permit une large discussion à laquelle tous les participants à cette conférence prirent une part active.

Le débat fit ressortir qu'il fallait réserver un temps suffisant dans le programme d'étude à cette information professionnelle, et cela non seulement à l'école primaire, mais aussi à l'école secondaire, afin qu'une inclination pour divers métiers puisse naître dans l'esprit des jeunes gens.

Plusieurs orienteurs signalèrent les services éminents que rendaient dans le canton de Vaud les classes d'O. P.

Dans les classes de fin de scolarité, il serait intéressant d'étudier des groupes de professions d'après la méthode des centres d'intérêt, tout l'enseignement étant donné en fonction de certaines activités que les élèves auraient observées ou dont le maître aurait parlé. Cette forme de travail se pratique déjà dans certaines contrées.

Il va sans dire qu'une telle tâche, comme divers enseignants et psychologues présents à la conférence l'ont fait remarquer pertinemment, demande que les maîtres y soient préparés.

La discussion reprendra lors d'une prochaine rencontre qui aura lieu à Genève en janvier 1959.

L. P. V.

Association suisse des Amis du « Sonnenberg »

Lundi 29 décembre s'est tenue à Zurich, sous la présidence de M. Willi Vogt, l'assemblée annuelle des « Amis du Sonnenberg ». Il s'agit d'une association qui s'est donné pour but de promouvoir des contacts et des échanges entre les membres de l'enseignement, les éducateurs, les gens de diverses professions, les étudiants, la jeunesse. Créé en Allemagne au lendemain de la guerre, le mouvement organise dans ses vastes bâtiments du Harz des rencontres internatio-

nales où sont examinés les problèmes cruciaux de notre époque et leurs incidences sur la coopération entre les peuples. Des rencontres d'étudiants, d'historiens, de thérapeutes, de psychologues, de travailleurs ruraux ont déjà permis d'innombrables contacts dans une atmosphère cordiale et constructive. Les Journées pédagogiques de Trogen sont nées du désir de voir notre pays prendre rang dans cet effort bien-faisant d'information et de collaboration. Elles seront organisées à nouveau en 1959, du 14 au 22 juillet, offrant au corps enseignant primaire et secondaire de Suisse et de l'étranger l'occasion d'approfondir les problèmes les plus actuels, dans un esprit de paix et de progrès spirituel.

L'assemblée de Zurich adopta rapports et comptes et dota l'assemblée des « Amis du Sonnenberg » de statuts qui définissent les aspirations de ce groupement qui a tenu à prévoir au sein de son comité de 7 membres au moins un délégué de la Suisse romande, ainsi qu'une institutrice et un représentant de la jeunesse.

L'assemblée de 1959 aura lieu en septembre, au Herzberg-sur-Aarau.

Après les opérations administratives, les membres de la nouvelle association entendirent un captivant exposé du directeur de l'institut danois de Zurich, M. H.-J. Schultz. Sous le titre « Paedagogische Probleme heute - Vom Norden gesehen », le conférencier exposa l'essentiel de la vaste réforme scolaire votée en 1954 par le Danemark, au terme d'une active campagne à laquelle les associations d'enseignants et les partis politiques prirent une part marquante. C'est après cinq ans d'école primaire que le jeune Danois peut accéder à l'enseignement secondaire ; ceux qui ne se destinent pas aux études sont alors répartis en classes commerciales, industries ou ménagères, sans que pour cela le raccordement à l'école secondaire leur soit définitivement fermé. Un effort particulier est fait au terme de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire à 14 ans : cours complémentaires, écoles du soir, cours agricoles, offrent une gamme nuancée de possibilités. Cet enseignement, resté facultatif, est en honneur au Danemark ; il vise à faire comprendre aux adolescents la structure de la vie économique et sociale à laquelle ils sont appelés à participer. La loi sur l'enseignement prévoit même des subventions aux écoles qui organisent les loisirs en formant des clubs de jeunes de 14 à 18 ans ! (Je n'ai pas jugé utile de signaler au Dr Schultz que les pères de notre patrie vaudoise venaient de rayer d'un vote mémorable l'enseignement post scolaire destiné aux plus déshérités de nos jeunes !) L'Université populaire connaît une faveur étendue ; elle dispense dans villes et villages science et culture, lieu de rencontre de tous ceux, citadins et ruraux, qui estiment que le savoir ne connaît ni âge ni limites. Au cours des entretiens qui suivirent cette intéressante conférence, Willi Vogt releva l'orientation élevée de cette législation qui vise, au delà des techniques et des diplômes, à promouvoir une culture populaire inspiratrice de respect et de compréhension humaine.

A. P.

P. S. — Pour les rencontres internationales du premier semestre 1959, tous renseignements sont fournis par « Internationaler Arbeitskreis Sonnenberg, Braunschweig, Bruchtorf 5, Allemagne.

L'Europe et la tension Est-Ouest. La tâche éducative de l'Ecole à la campagne. Le chrétien et ses responsabilités. Toi et les droits de l'homme. Les conséquences de l'automation. Le marché commun, exemple de coopération internationale. L'aide écono-

mique aux pays sous-développés, devoir européen... tels sont les thèmes de ces rencontres qui comprennent des groupes de chant, de musique et de travaux manuels.

L'enfant à table

Tout ce qu'on absorbe avec un préjugé favorable risque de paraître bon. C'est quand l'enfant commence à penser qu'il devient difficile à table.

Il y a d'abord l'habitude. L'enfant se méfie des mets qu'il ne connaît pas, et c'est pourquoi il faut varier sa nourriture ; j'ai connu une petite fille qui s'était entichée de la soupe à l'oignon et ne tolérait rien d'autre. Des parents sans autorité ont laissé faire ; elle s'est décalcifiée, elle est devenue bossue et, à l'âge adulte, elle boude sur presque tous les plats.

Ensuite il y a la personnalité. « Le moi se pose en s'opposant », selon Maine de Biran. Le premier réflexe d'un enfant normal est de dire « non ». Beaucoup d'enfants refusent la nourriture simplement parce qu'on la leur offre. Ils la réclameraient si on leur disait : ce n'est pas pour les enfants ! Aujourd'hui, on a tendance à respecter ces caprices. On redoute que toute contrainte ne donne des complexes aux enfants. Le complexe est à la mode. On veut épanouir la personnalité de l'enfant, sans se rendre compte que les principaux éléments de cette personnalité sont des instincts féroces.

Enfin, il y a l'imagination. Par association d'idées, ce qu'on a mis dans son assiette évoque en lui des images répugnantes. J'avais horreur quand j'étais petit de tout ce qui dans la bouche était mou et me semblait gluant : cervelle, ris de veau, champignons. J'aimais les aliments durs et résistants. Très certainement mon écœurement venait d'associations d'idées.

Bulletin de presse du Cartel romand HSM.



**Contrat de faveur avec la Société
pédagogique vaudoise**

**Rabais sur toute assurance accidents
et responsabilité civile
privée**

VARIÉTÉS

Pour tuer le temps

Vous connaissez ces jours où la vie paraît plus insipide encore que la pluie qui tombe, où il fait trop laid pour s'aventurer au dehors, trop gris pour prendre quelque plaisir à un jeu amusant, ces jours où les pantoufles mêmes ont perdu leur charme confortable et où la maison qu'on habite ressemble à une île déserte séparée de la terre ferme par des colonnes d'eau et des ruisseaux de boue ? Eh bien ! c'est pour ces jours-là qu'il convient de réserver le plus intéressant des voyages, celui qui ne nécessite ni indicateur, ni moyen de locomotion, ni bagages, ni argent : on ouvre son grand dictionnaire pour s'évader au pays des mots. Là, pas de déception possible, aucune contrainte, mais de la diversité et de la fantaisie. On part au petit bonheur, on muse en chemin, on fait ici une halte prolongée, puis on repart de plus belle, brûlant les étapes, jetant là un regard intéressé, plus loin un coup d'œil attentif, et on termine le voyage à son gré en fermant le livre jusqu'au prochain jour de pluie.

Ce monsieur très savant qui permet qu'en sa société on se récréé au petit bonheur, n'est pas spécialisé. Il connaît toutes choses, il est encyclopédique, universel, illustré, il nous permet, sans en avoir l'air, de ra-

fraîchir notre orthographe (ce Lord si exigeant au dire de la personne qui l'appelait Lord Toggraff), de faire connaissance avec les mots nouveaux, ceux qu'on écrivait entre guillemets et qui, ayant franchi la Manche ou l'Atlantique, sont entrés dans nos mœurs et ont pris place dans notre dictionnaire.

Mais là ne s'arrêtent pas les plaisirs du voyage. Il y a les illustrations qui nous retiennent au passage, les bibliographies ou les comptes rendus de romans ou de pièces de théâtre qui donnent cette « clarté de tout » que Molière demandait aux dames de son temps. Il y a les événements politiques qui nous remettent en mémoire des faits oubliés, il y a les cartes de géographie qui varient avec les années et les circonstances, il y a... mille autres choses qui enchantent et captivent, tuent les heures grises le plus agréablement du monde.

— « Tu ne pourrais pas faire quelque chose au lieu de perdre ton temps ! » disait un papa à son fils plongé dans le dictionnaire.

Perdre son temps ! Il y a tant de moyens de perdre son temps. Celui-là me paraît le plus profitable et le moins nuisible de tous.

M. Matter.

LES ASPECTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU PROBLÈME DE L'ALCOOL

Le quatrième cours d'été d'études scientifiques pour la prévention de l'alcoolisme s'est tenu en août dernier, à Genève. Parmi les intéressants travaux qui y furent exposés, citons les notes de Maître H. Cécil Heath, avocat à Londres.

« Durant les dernières années, on a de plus en plus mis l'accent sur les aspects médical et scientifique de l'alcoolisme. Sans vouloir minimiser l'importance de l'excellent travail qui a été accompli dans ce domaine, il est important de considérer le problème dans ses aspects les plus larges et de se rappeler que ce problème continue à être d'une importance universelle dans le domaine social et économique.

Aspects sociaux. — Longtemps avant que les premiers symptômes de l'alcoolisme même se manifestent, les nombreux cas d'ivresse attirent l'attention de la police et des cours de justice. L'augmentation rapide de l'ébriété parmi les jeunes durant les dernières années est devenue une manifestation alarmante qui cause des soucis aux autorités de beaucoup de pays. A ce sujet, des études spéciales ont été faites en Angleterre et en Pays de Galles, et les résultats imprimés.

La question de l'hygiène mentale a reçu une publicité inaccoutumée dans beaucoup de pays et, sans aucun doute, l'opinion publique a été frappée de découvrir l'ampleur des maladies mentales et d'avoir été rappelé que dans la plupart des pays le traitement de ces malades absorbe à peu près la moitié des services hospitalier et médical. A l'exception de la France où la relation entre l'alcoolisme et la santé mentale a été largement divulguée, beaucoup d'autres pays essaient d'ignorer que la coutume de boire est un important facteur d'aggravation pour ce problème.

Sans nul doute, c'est dans le domaine de la sécurité du trafic que l'opinion publique a été le plus impressionnée par la connaissance de la relation étroite qui existe entre les accidents de la route (surtout les accidents graves) et la coutume de boire des conducteurs. Nous possédons maintenant suffisamment de données statistiques de beaucoup de pays pour supporter le point de vue que même la consommation modérée de boissons alcooliques dans une société mécanisée peut avoir des conséquences désastreuses.

Le problème de la faim dans le monde est d'une portée « colossale » si l'on se rappelle qu'au moins deux tiers de la population du globe ne mange jamais à sa faim, tandis qu'en même temps dans les pays les plus prospères du monde a lieu un gaspillage non défendable de matières alimentaires. La destruction de grandes quantités de blé, de sucre et de fruits pour la préparation des boissons alcooliques ne peut se justifier dans une telle situation. C'est tragique que beaucoup de ceux qui se penchent sur le problème de la faim dans le monde semblent être complètement insensibles vis-à-vis du rôle que jouent les boissons alcooliques en accentuant encore à la pénurie en denrées alimentaires.

Il est impossible de fixer la part qui revient à la coutume de boire en ce qui concerne l'abaissement du standard aussi bien dans les milieux gouverne-

mentaux que dans le monde du commerce. A l'occasion, une situation devient si scandaleuse que la presse en parle, mais l'habitude de boire est tellement enracinée dans beaucoup de milieux de notre société qu'elle est tolérée, tandis qu'un examen objectif de la situation révélerait rapidement les résultats déplorables d'une telle tolérance. Les statistiques du « Registrar General » de Grande-Bretagne, qui ont été publiées récemment, montrent que beaucoup trop de vies humaines sont raccourcies à cause de la coutume de boire qui semble à l'heure actuelle demander le plus de sacrifices aux classes professionnelles, en dehors naturellement de ceux qui sont aujourd'hui occupés dans la fabrication et la distribution des boissons enivrantes.

Aspects économiques. — Ceux qui étudient le problème de l'alcool se rendent rapidement compte que dans le domaine économique l'habitude de boire et le commerce des boissons manifestent leur effet de façon différente suivant le fonds économique contemporain.

Au moment où le chômage était un problème sérieux dans le monde occidental, il était intéressant de constater qu'en rapport avec les dépenses pour la marchandise le commerce des boissons était un petit employeur et que le transfert de dépenses pour les boissons à des produits utiles allégerait le problème du chômage. Actuellement, quand beaucoup de pays ne connaissent plus le chômage et quand le standard de vie demande une plus grande productivité, il est nécessaire de souligner que d'éminents économistes ont établi que la coutume de boire réduit le rendement industriel d'au moins 10 %.

Le problème avec lequel l'antialcoolique doit compter dans le domaine économique est de constater jusqu'à quel point les recettes de beaucoup de gouvernements sont gonflées par les taxes tirées des boissons alcooliques. Il est sans doute exact que ces impôts et le prix plus élevé qui en résulte tend à réduire la consommation, mais ils peuvent aussi faire hésiter les gouvernements d'intervenir par la législation dans un domaine qu'ils considèrent dans leur myopie comme une source importante de revenus.

Un facteur encourageant dans cette situation est le fait que l'on reconnaît de plus en plus dans beaucoup de pays qu'il existe dans notre société des groupes de personnes de plus en plus nombreux au sein desquels la coutume de boire ne devrait pas être tolérée, par exemple les enfants et les jeunes gens, les conducteurs d'un véhicule motorisé, les alcooliques et les personnes qui ont une grande responsabilité pour la santé publique, comme les pilotes d'avion et les conducteurs de locomotive.

Si nous regardons dans l'avenir, il semble bien sûr que l'opinion publique mondiale demandera l'abstinence de ceux qui seront au service de l'énergie nucléaire pour l'usage pacifique. Une propagande habile, conclut l'auteur, pourra faire beaucoup pour augmenter et élargir les cercles des abstinents dans le monde moderne. »

(Cartel romand d'hygiène sociale et morale.)

L'ÉCOLE SUISSE DE

Santiago de Chile

met au concours

un poste de

maîtresse d'école enfantine

devenu vacant par suite du mariage de la titulaire.
Entrée en fonctions si possible au printemps 1959.
Connaissances d'espagnol désirées, mais non exigées.

Prière d'adresser offre manuscrite, jusqu'à fin janvier 1959, accompagnée de curriculum vitae, photo, copie ou photo-copie de diplômes et de certificats relatifs à l'activité pratique et d'une liste de références au Secrétariat du Comité d'Aide aux Ecoles suisses à l'Etranger Alpenstr. 26, Berne, qui fournira tous renseignements.



Pour toutes
vos opérations bancaires
adressez-vous à la

Société de Banque Suisse

GENÈVE
LAUSANNE
LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHÂTEL
BIENNE

et nombreuses autres succursales
en Suisse romande

Capital et Réserves Fr. 280 millions

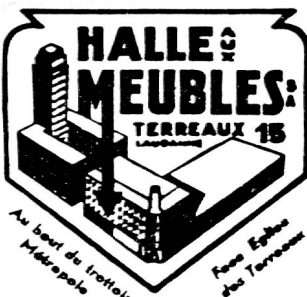
La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. LES PACCOTS-Châtel-St-Denis



Grande salle,
accueil
chaleureux
et prix
spéciaux
pour écoles
et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 5 90 93

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Spécialités fameuses des

Pâtes de Rolle

ROLLINETTES
ROLLAUZEU
NOUILLES VAUDOISES



Commandez à la Guilde de documentation :

LA BIBLE ENSEIGNÉE

brochure du maître pour la 1re année du degré moyen
avec 23 fiches de travail. Prix total 2 fr. 20.

S'adresser à L. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux.